



Soyez des modèles, soyez des exemples

Réflexion sur 350 ans de travail pour la paix en Europe

Conseil quaker pour les affaires européennes

**Produit par le Conseil quaker pour les affaires européennes (QCEA)**

Le Conseil quaker pour les affaires européennes (QCEA) a été fondé en 1979 pour défendre les valeurs de la Société religieuse des Amis (quakers) en Europe. Notre but est d'exprimer la vision quaker dans les affaires de paix, de droits de l'homme, et de justice économique. QCEA est basé à Bruxelles et est une organisation internationale à but non lucratif placée sous le droit belge.

Le titre de cette publication correspond aux premiers mots d'une citation de George Fox :

« Soyez des modèles, soyez des exemples dans tous les pays, les endroits, les îles, les nations, d'où que vous veniez ; que votre comportement et votre vie vous permettent de prêcher parmi toutes sortes de personnes ; ainsi vous parcourrez joyeusement le monde, répondrez à cette étincelle divine en chacun, serez considéré comme une bénédiction pour les autres et permettrez au témoin de Dieu présent en eux de vous bénir. (Déclaration de 1656, tiré des « Travaux de George Fox (1831) »

**Date de Publication : Janvier 2011**

# Table des matières

Remerciements .....	1
Liste d'acronymes.....	1
Introduction .....	2
<b>Le témoignage pour la paix .....</b>	<b>4</b>
1660 - Une déclaration du peuple inoffensif et innocent de Dieu, appelé quakers .....	4
Déclaration sur la Paix, lors de l'Assemblée annuelle de Nouvelle Zélande, en 1987 .....	8
Déclaration sur la responsabilité de protéger, lors de l'Assemblée annuelle de Suisse en 2008	10
La responsabilité de protéger .....	10
Réponse à la Déclaration initiale vers une Déclaration œcuménique sur la paix juste du Conseil œcuménique des Églises (COE).....	12
<b>Essai d'un projet pour rendre la paix de l'Europe solide et durable.....</b>	<b>17</b>
I De la paix. Et des avantages qui en reviennent .....	17
II des moyens de procurer la paix ; où il est montré que c'est par la justice & non pas par la guerre.....	18
III Du gouvernement : de son origine, & de la fin, sous toutes les différentes formes....	19
IV de la paix générale ou de la paix de l'europe, & des moyens de l'établir .....	20
V des causes des différens, & des motifs qu'on peut avoir pour rompre la paix .....	20
VI des titres qui peuvent donner naissance à ces différens .....	21
VII comment les etats impériaux doivent être composez .....	22
VIII des réglemens pour la séance des etats .....	22
IX objections qu'on peut faire contre ce projet .....	23
x des avantages réels qui suivent nécessairement de ce projet de paix.....	25
Conclusion de ce discours .....	28
<b>La sécurité et le bien commun .....</b>	<b>30</b>
Introduction.....	30
Compréhension européenne de la sécurité .....	30
Ce qui constitue les intérêts nationaux.....	34
Existe-t-il un aspect géographique aux intérêts nationaux ?.....	39
Répondre aux menaces .....	43
Sécurité ou paix.....	50
Conclusions .....	51
<b>Annexe 1 - Documents des États membres relatifs à la sécurité et à la défense inclus dans l'analyse .....</b>	<b>53</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>55</b>

## Remerciements

La Déclaration de 1660 du peuple inoffensif et innocent de Dieu, appelé Quakers a été rééditée en recourant à la version disponible sur le site de Earlham School of Religion Digital Quaker Collection : <http://dqc.esr.earlham.edu:8080/xmlmm/docButton?XMLMMWhat=builtPage&XMLMMWhere=E11229469.P00000002-1&XMLMMBeanName=toc1&XMLMMNextPage=/builtPageFromBrowse.jsp>

Le texte de William Penn « Essai sur la Paix présente et future de l'Europe » a été réédité avec l'accord des Sessions de York.

La Déclaration sur la Paix lors de l'Assemblée annuelle d'Aotearoa-Nouvelle Zélande de 1987 est rééditée avec l'accord de Peter Low au nom de l'Assemblée annuelle.

La Déclaration de l'Assemblée annuelle de Suisse sur la responsabilité de protéger de 2008 est rééditée avec l'accord de Rory Nazareth, clerk de l'Assemblée annuelle.

La réponse de l'Assemblée annuelle des Pays-Bas à la Déclaration initiale vers une Déclaration œcuménique sur la paix juste de 2010 est rééditée avec l'accord de Kees Nieuwerth, clerk de l'Assemblée annuelle.

## Liste d'acronymes

COE	Conseil œcuménique des Églises
HR	Haut Représentant
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
QCEA	Quaker Council for European Affairs
	Conseil quaker pour les Affaires européennes
RSUE	Représentant spécial de l'Union européenne
SEAE	Service européen d'Action extérieure
SES	Stratégie européenne de sécurité
UE	Union européenne

## Introduction

Pour les Quakers, 2010 est l'année qui marque le 350<sup>e</sup> anniversaire de notre Témoignage pour la Paix. Cet ouvrage, publié pour marquer l'événement, rassemble un certain nombre de documents qui donnent un aperçu de la pensée qui soutient ce Témoignage pour la Paix.

Le mot **témoignage** a une signification très particulière pour les Quakers :

« L'expérience des Amis provient du fait que la Lumière les conduisait vers une compréhension de la vie chrétienne et de la manière dont elle devait être vécue. Nous exprimons les principes qu'ils ont découverts en termes de Vérité, d'Égalité, de Simplicité et de Paix. Toutefois, il ne s'agit pas de qualités abstraites mais de principes vitaux. Les premiers Amis se sont exprimés au moyen d'actions qu'ils ont nommées les témoignages et pour lesquels ils étaient préparés à endurer des souffrances et à mourir<sup>1</sup>. »

Pour les Quakers, l'important est d'essayer de vivre fidèlement ces témoignages et de les adapter à l'endroit et au moment où l'on vit. C'est pourquoi il n'est pas surprenant qu'ils recourent à différents discours pour exprimer leur témoignage au fil du temps.

Commençons avec le document considéré comme la déclaration originale du Témoignage pour la Paix : une déclaration effectuée par les Quakers en 1660 au Roi Charles II d'Angleterre et dont nous célébrons le 350<sup>e</sup> anniversaire en 2010.

De nombreuses déclarations pour la Paix ont été rédigées par les Quakers depuis 1660 et il est difficile de choisir celles à insérer dans cet ouvrage. Nous en avons sélectionné quelques récentes afin de montrer l'approche que les Quakers ont adoptée pour écrire au sujet de problèmes et de questions actuelles en lien avec la paix.

La première déclaration choisie est celle effectuée par les Quakers en Nouvelle-Zélande. Publiée au début de l'année 1987, elle a pour contexte général la Guerre froide et la menace nucléaire. Elle a pour contexte plus spécifique le grand débat qui secouait le pays au sujet de notre alliance militaire du moment avec les États-Unis et, plus particulièrement, la question de savoir si la Nouvelle-Zélande accepterait des visites de navires de guerre américains transportant des armes nucléaires. Les Amis se sont accordés avec notre Premier ministre David Lange sur le fait que « nous ne souhaitons pas être défendus par ces abominations », et nous faisons partie du large mouvement populaire qui a finalement exclu et banni les armes nucléaires ici, par la législation, plus tard en 1987. (Le mouvement était également horrifié par les essais nucléaires français dans le Pacifique). En tant que déclaration adressée à nos compatriotes, elle soutient alors clairement la position anti-nucléaire du gouvernement Lange, en essayant d'articuler des points divers plus précis de portée beaucoup plus générale. Soucieuse d'éviter l'étiquette de « pacifisme passif », la déclaration porte également sur le travail actif à réaliser pour un monde meilleur, sur la lutte « pour supprimer les causes d'impasse et de confrontation », sur l'apprentissage à effectuer afin d'« être sensible aux oppressions et aux griefs, de partager le pouvoir de décider, de trouver des consensus, de réparer » et d'« éviter ou de résoudre les conflits dans nos maisons, nos relations, nos écoles, nos lieux de travail, partout où des décisions sont prises ». Je pense que cet accent mis sur la construction de la paix montre combien l'ancien témoignage pour la paix a évolué au cours du 20<sup>e</sup> siècle, une période durant laquelle la construction de la paix par les Quakers les a conduits à travailler au sein des institutions internationales, au moyen de médiations et de réconciliations, sur des alternatives non-violentes, l'éducation à la paix et la recherche de la paix. S'opposer à la guerre et chercher à guérir

---

<sup>1</sup> Assemblée annuelle de Grande-Bretagne de la Société religieuse des Amis (Quakers), Quaker Faith and Practice, section 19.32, consulté le 18 juin 2010, disponible sur <http://qfp.quakerweb.org.uk/qfp19-33.html> 2

les blessures de la guerre n'est qu'une partie de notre mission. Dans *Peace is a Process* (1993), l'Ami britannique Sydney Bailey l'a présentée de cette façon : « Si nous disons 'non' à toute guerre, il est de notre devoir d'empêcher qu'elle ne survienne jamais... L'objectif stratégique est de construire un monde dans lequel les armes extérieures ne sont pas nécessaires pour garantir la justice<sup>2</sup>. »

La seconde déclaration est celle effectuée par les Quakers suisses sur la Doctrine de la responsabilité de protéger. Cette déclaration est survenue suite à d'importantes discussions qui ont débuté parmi eux en 2007 lorsque les représentants du Conseil quaker pour les Affaires européennes ont présenté les dilemmes que la doctrine soulève pour les Quakers lors de l'Assemblée annuelle des Quakers en Suisse. Ces questions ont provoqué une discussion et conduit à l'adoption d'une déclaration lors de l'Assemblée annuelle suivante de 2008.

La troisième est assez récente et préparée par les Quakers hollandais en réponse au Conseil œcuménique des Églises. Le processus engendré par cette déclaration est toujours en cours.

Ces trois documents ont un point commun : les Quakers s'intéressent toujours à d'importantes questions d'actualité et continuent à trouver des manières d'exprimer une réponse quaker et pacifiste à ces questions.

La seconde partie de cet article est la republication d'un essai de William Penn, Quaker du 17<sup>e</sup> siècle. Il a fait part de son intérêt pour la paix et de sa position quaker relative à la manière de diriger pacifiquement l'Europe (ou l'Europe de son époque). L'essai est particulièrement intéressant dans un contexte européen étant donné qu'il met en avant de nombreuses solutions de gouvernance de l'Europe qui se sont finalement concrétisées avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

La dernière partie est un article rédigé pour cette publication. Il porte sur la Stratégie européenne de sécurité ainsi que sur les stratégies de sécurité des États membres et les analyse en détail. La raison des recherches effectuées pour cet article est notre travail continu de tâcher d'identifier ce qui fait avancer la politique étrangère européenne.

L'Union européenne, fondée au départ en tant que projet de paix, a la capacité de contribuer de manière significative à la paix dans le monde. En effet, il s'agit de l'un de ses objectifs formulé dans le traité de Lisbonne<sup>3</sup> :

Dans ses relations avec le monde extérieur, l'Union soutiendra et promouvra ses valeurs et ses intérêts et contribuera à la protection de ses citoyens. Elle contribuera à la paix, à la sécurité, au développement durable sur Terre, à la solidarité et au soutien mutuel parmi les peuples, au commerce libre et équitable, à l'éradication de la pauvreté et à la protection des Droits de l'homme, en particulier des droits de l'enfant, ainsi qu'au respect et au développement du droit international, y compris le respect des principes de la Charte des Nations Unies.

L'Union européenne peut contribuer à la sécurité pour le bien commun de tous, à condition que les États membres aient la volonté politique de s'engager dans une politique de paix plutôt que dans l'adoption de politiques basées sur des intérêts nationaux non renouvelables. Cet article a pour objectif de contribuer au débat et de tenter de montrer que la pensée sous-jacente relative à la sécurité doit être changée afin d'entraîner une telle politique de paix, ce qui dépend également de la volonté des citoyens de s'engager et de montrer aux décideurs qu'ils sont en faveur de la mise en application de telles politiques. Il ne s'agit pas d'une politique de « manger ou être mangé », mais plutôt d'une politique qui comprend la sécurité comme une chose indivisible et qui n'est possible que si elle repose sur la justice et une notion d'interdépendance mondiale.

<sup>2</sup> Peter Low, Nouvelle-Zélande, Assemblée annuelle, e-mail à QCEA, 27 Jan 2010

<sup>3</sup> Union européenne, version consolidée du traité sur l'Union européenne, Article 3 paragraphe 5, consulté le 18 juin 2010 et disponible sur :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0013:0046:FR:PDF>

## Le témoignage pour la paix

### 1660 - Une déclaration du peuple inoffensif et innocent de Dieu, appelé quakers

Une déclaration du peuple inoffensif et innocent de Dieu, appelé quakers, contre tous les conspirateurs et combattants du monde, afin d'ôter toute cause de jalousie et de méfiance de la part des magistrats et des gens du royaume à propos des guerres et des combats. Il s'agit en particulier d'une réponse à la clause présente dans la dernière proclamation du Roi qui cite les quakers, pour les laver de tout soupçon dans le complot et le combat qui y sont mentionnés, et pour les innocenter.

Cette déclaration a été proclamée pour le Roi, le 21 novembre 1660.

Notre principe est, et notre pratique a toujours été, de chercher la paix, de la promouvoir et de chercher la vertu et la connaissance de Dieu, le bien et le bien-être, et faire ce qui tend vers la paix de toutes et de tous. Nous savons que les guerres et les combats sont causés par les convoitises des hommes (Jacques 4. 1-3), desquelles le Seigneur nous a sauvés, et ainsi des raisons de faire la guerre. L'occasion par laquelle la guerre, et la guerre elle-même (où des envieux, qui aiment leur propre personne plus que Dieu, convoitent, tuent, désirent prendre des vies humaines ou des propriétés) découlent de la convoitise. En ce qui nous concerne, nous rejetons vigoureusement tous les principes et toutes les pratiques sanglantes, les guerres, conflits et combats extérieurs au moyen d'armes extérieures, quel qu'en soit le but ou le prétexte. Tel est notre témoignage devant le monde entier.

#### Et tandis qu'elle soulève des objections :

« Mais bien que vous dites maintenant que vous ne pouvez ni combattre ni prendre les armes, si l'esprit vous y pousse, alors vous changerez de principe et vendrez votre manteau pour vous acheter une épée et combattre pour le royaume du Christ. »

#### Réponse :

Quant à cela, nous vous répondons ce que le Christ a dit à Pierre, « Remets ton épée à sa place », bien qu'il ait dit auparavant que celui qui n'avait pas d'épée pouvait vendre son manteau pour en acheter une (pour accomplir la Loi et les Écritures). En revanche, quand il lui a demandé de la ranger, il a dit, « Celui qui prendra l'épée périra par l'épée. » Plus loin, le Christ dit à Pierre, « Penses-tu que je ne puisse pas maintenant prier mon Père, et il me fournira à l'instant plus de douze légions d'anges ? » Cela pouvait satisfaire Pierre, après qu'il a rangé son épée, lorsqu'il lui a dit que celui qui la prenait en périrait. Et cela nous satisfait. (Luc 22. 36-37 ; Matthieu 26. 51-53). Dans l'Apocalypse il est dit, « Celui qui tue par l'épée périra par l'épée : c'est ici la persévérance et la foi des saints. » (Apocalypse 13. 10). Ainsi, le royaume du Christ n'est pas de ce monde, par conséquent ses serviteurs ne se battent pas, comme il l'a dit à Pilate, le magistrat qui l'a fait crucifier. Ne voyaient-ils pas le Christ comme fomenteur de sédition ? Et n'a-t-il pas dit, « Pardonne-leur » ? Mais c'est dans ce sens que l'on nous compte parmi les bagarreurs, afin que les Écritures s'accomplissent.

L'esprit du Christ, qui nous guide, ne change pas pour nous commander tantôt de refuser une action comme mauvaise et tantôt nous y pousser. Nous savons avec certitude, et nous en témoignons au monde, que l'esprit du Christ, qui nous mène à toute Vérité, ne nous poussera jamais à nous battre ni à faire la guerre contre quiconque avec des armes extérieures, ni pour le royaume du Christ ni pour les royaumes de ce monde.

**Premièrement :**

Parce que Dieu élèvera le royaume du Christ, d'après la promesse, et le fera grandir et prospérer dans la justice. « Ce n'est ni par la force ni par la puissance [d'une arme extérieure], mais par mon esprit, déclare le Seigneur. » (Zacharie 4, 6) Nous rejetons donc l'esprit, le principe et la pratique de ceux qui utilisent une arme pour combattre pour le Christ, ou pour établir son royaume ou son gouvernement.

**Deuxièmement :**

En ce qui concerne les royaumes de ce monde, nous ne pouvons pas les convoiter, encore moins nous battre pour eux, mais nous désirons instamment et nous attendons que par la parole du pouvoir de Dieu et son efficacité dans le cœur des hommes, les royaumes de ce monde puissent devenir les royaumes du Seigneur et de son Christ, qu'il pourra les diriger et régner au sein des hommes par son esprit et sa vérité, et qu'ainsi tout le monde, sans tenir compte des différents jugements et des différentes professions, pourra être amené à l'amour et à l'unité avec Dieu et avec les autres, et qu'ils pourront tous en venir à témoigner des paroles du prophète qui a dit, « On ne brandira plus l'épée, nation contre nation, et ils n'apprendront plus la guerre. » (Esaïe 2. 4 ; Michée. 4. 3)

Ainsi, nous, que le Seigneur a appelés à l'obéissance de sa Vérité, avons rejeté les guerres et les combats et ne pouvons plus les réapprendre. Ceci est un témoignage sûr au monde entier sur la vérité de notre cœur en ceci, que ce que Dieu persuade chaque cœur humain de croire, qu'il le reçoive. Car nous n'avons pas, comme certains autres, circulé de manière rusée avec des fables inventées, et nous n'avons jamais nié en pratique ce que nous avons professé en principe, mais sincèrement et en vérité et par la parole de Dieu, nous avons travaillé en vue d'être manifeste pour devant tous, qu'aussi bien nous que nos manières puissent être observés dans le cœur de tout le monde.

Et alors que toutes sortes de mauvaises attitudes nous ont été faussement attribuées, nous énonçons la simple vérité de notre cœur, afin de supprimer l'occasion de cette offense, qu'ainsi notre innocence ne souffrira pas de l'offense commise par d'autres, ou ne sera la proie de la volonté des hommes, pour ce dont nous n'avons jamais été coupables. Mais dans la droiture de notre cœur nous pouvons, en vertu du pouvoir ordonné par Dieu pour la punition de ceux qui font le mal et pour la louange de ceux qui agissent pour le bien, vivre une vie pacifique et pieuse dans la dévotion et l'honnêteté. Bien que, pour cela, nous ayons toujours souffert, et souffrons davantage aujourd'hui, même si nous savons que c'est au nom de la droiture ; « car notre sujet de fierté, c'est ce témoignage de notre conscience, que nous nous sommes conduits dans le monde avec la simplicité et la pureté de Dieu, non point avec une sagesse humaine, mais par la grâce de Dieu. » (2 Corinthiens 1. 12), ce qui pour nous sert de témoignage pour convaincre nos ennemis. Pour cette raison nous pouvons dire au monde entier que nous n'avons porté atteinte à aucune personne ni à ses biens, nous n'avons usé d'aucune force ou d'aucune violence contre qui que ce soit, nous n'avons été mêlés à aucun complot et n'avons jamais été coupables de sédition. Lorsqu'on nous a fait du tort, nous n'avons pas cherché à nous venger, nous n'avons opposé aucune résistance à l'autorité, mais là où nous ne pouvions obéir en conscience, nous avons souffert plus encore que n'importe qui dans la nation. Nous avons été considérés comme le mouton qui allait être sacrifié, avons été persécutés et méprisés, battus, lapidés, blessés, fouettés, mis au pilori, tirés hors des synagogues, jetés dans des cachots et des caves infectes où beaucoup sont morts attachés, loin de nos amis, sans nourriture nécessaire pendant plusieurs jours d'affilée, ainsi que d'autres cruautés semblables.



Et la cause de toutes nos souffrances n'est pas due à un mal, mais à des choses liées au culte de Dieu conformément à ses exigences envers nous. Pour cette raison nous donnerons librement notre corps en sacrifice plutôt que de désobéir au Seigneur. Car, nous le savons, étant donné que le Seigneur nous a gardés dans l'innocence, il plaidera alors notre cause, lorsqu'il n'y aura personne sur terre pour le faire. C'est pourquoi, conformément à sa vérité, nous n'aimons pas nos vies jusqu'à la mort, afin que nous puissions faire sa volonté, et ne blesser personne dans notre génération, mais chercher le bien et la paix de tous. Et celui qui nous a commandé de ne point jurer (Matthieu 5. 34) nous a également commandé de ne pas tuer (Matthieu 5. 21). Ainsi nous ne pouvons ni tuer une personne, ni jurer pour ou contre elle. Ceci constitue notre principe et notre pratique, et ce, depuis le début. Ainsi, si nous souffrons parce que nous sommes soupçonnés de prendre les armes ou de faire la guerre contre quiconque, cela se fera sans raison de notre part ; car il n'y en a aucune, et qu'il n'y en a jamais eu aucune dans notre cœur car nous détenons la vérité de Dieu ; c'est la raison pour laquelle nous ne le ferons jamais, parce que c'est contraire à l'esprit du Christ, à sa doctrine, et à la pratique de ses apôtres, même contraire à celui pour qui nous souffrons et endurons toutes ces choses.

Et tandis que des hommes s'élèvent contre nous avec des massues, des sabres au clair, des pistolets armés, et frappent, coupent, et nous maltraitent, nous ne leur avons pourtant jamais résisté, mais leur avons tendu nos cheveux, notre dos et nos joues. Ce n'est pas à l'honneur de l'humanité ni de la noblesse de fondre sur des personnes inoffensives qui ne lèvent pas la main contre eux, en leur opposant des poings et des armes.

Réfléchissez donc à ces choses, vous qui avez de l'entendement : car les conspirateurs, les fomenteurs d'insurrections, les tumultueux, les bagarreurs courant avec leurs épées, massues, bâtons et pistolets l'un contre l'autre, nous disons qu'ils font partie du monde et ont leur fondation dans ce monde injuste, de la fondation de laquelle l'Agneau a été sacrifié, et que l'Agneau nous a sauvés du monde injuste, et nous n'en faisons pas partie, mais nous sommes les héritiers d'un monde sans fin et d'un royaume ou rien de corrompible n'entre. Et nos armes sont spirituelles et non pas charnelles, mais elles sont puissantes par Dieu pour défaire les bastions du péché et de Satan, qui est l'auteur des guerres, des combats, du meurtre et des complots. Et nos épées ont été rompues en socs, et nos lances en serpes, comme l'a prophétisé Michée 4. C'est pourquoi nous ne pouvons plus apprendre la guerre, ni nous élever contre une nation ou un royaume avec une arme extérieure, bien que vous nous ayez comptés parmi les transgresseurs et les comploteurs. Le Seigneur connaît notre innocence à ce propos, et il plaidera en notre faveur avec tous les hommes et tous les peuples sur Terre le jour de leur jugement, lorsque tous les hommes auront une récompense en fonction de ce qu'ils auront accompli...

C'est pourquoi, nous vous conseillons avec affection, pour le bien de votre âme, de ne pas faire de tort aux innocents, ni aux enfants du Christ qu'il tient dans ses bras, qu'il chérit comme la prunelle de ses yeux. Ne cherchez pas non plus à détruire l'héritage de Dieu et ne retournez pas vos épées contre ceux que la Loi ne vise pas, à savoir les justes. [La loi est faite] contre les pécheurs et les transgresseurs pour les calmer. Eux ne sont pas des pacificateurs, ni ceux qui aiment leurs ennemis ; eux, ils ne peuvent pas vaincre le mal par le bien. Ce sont eux qui font du tort à ceux qui sont Vos amis, et les amis de Tous, et qui veulent votre Bien, et le bien de toutes les personnes sur Terre. Si vous nous opprimez comme ils ont opprimé les enfants d'Israël en d'Égypte, et comme ils l'ont fait lorsque le Christ est né, et comme ils ont opprimé les Chrétiens aux temps primitifs, nous pouvons dire, que le Seigneur vous pardonne ; et laissons le Seigneur s'occuper de vous et ne pas nous venger. Et si vous dites, comme le Conseil a dit à Pierre et à Jean, Vous ne devez plus parler en ce nom [Actes 4. 17] ; et si vous nous servez comme ils ont servi les trois enfants dont on parle dans Daniel [Daniel 3. 8-98]. Dieu est fidèle à lui-même, il vit pour les siècles des siècles, et porte les

Innocents dans ses bras.

Ô Amis, n'offensez pas le Seigneur et ses petits, n'affligez pas son peuple, mais réfléchissez et soyez modérés, ne vous précipitez pas, mais soyez prudents et envisagez la clémence, la justice, et le jugement ; c'est ainsi que vous prospérerez et recevrez la faveur du Seigneur. Nos réunions ont été stoppées et dispersées du temps d'Oliver [Cromwell], sous prétexte que nous complotions contre lui ; et sous le Parlement et le Committee of Safety [Comité de la sûreté] nous étions vus comme des comploteurs qui voulaient amener le Roi Charles, et aujourd'hui nous sommes vus comme des comploteurs contre le Roi Charles. Oh, comme les gens perdent leur raison et vont à l'encontre de leur propre conscience, en sachant que nous avons souffert mille choses et avons été considérés comme des comploteurs tout le long, bien que nous ayons déclarés le contraire et oralement et par des écrits imprimés, et que nous soyons innocents de telles accusations. Nous avons souffert tout le long parce que nous ne voulons pas prendre les armes charnelles pour combattre malgré tout contre quiconque, et sommes donc devenus des cibles parce que nous sommes les agneaux innocents du Christ et ne pouvons nous venger. Ces choses sont toujours présentes dans notre cœur pour être considérées, mais nous sommes hors de ces choses dans la patience des saints, et nous savons ce que le Christ a dit, « Celui qui prend l'épée périra par l'épée. » (Matthieu 26. 52 ; Apocalypse 13. 10)

Ceci est proclamé du sein du peuple nommé quakers en vue de satisfaire le Roi et son Conseil, et tous ceux qui nourrissent une jalousie quelconque envers nous, que toute occasion de suspicion soit écartée et notre innocence établie.

Proclamé sous nos noms, et au nom de l'ensemble des élus de Dieu qui sont appelés quakers.

George Fox	Gerald Roberts	Henry Fell
Richard Hubberthorn	John Boulton	John Hinde
John Stubbs	Leonard Fell	John Furley Jnr
Francis Howgill	Samuel Fisher	Thomas Moore

## **Déclaration sur la Paix, lors de l'Assemblée annuelle de Nouvelle Zélande, en 1987**

Nous, les Amis d'Aotearoa (Nouvelle Zélande), saluons amicalement tous les citoyens de ce pays et vous invitons à prêter attention à cette déclaration, qui vous est adressée et sur laquelle nous sommes unanimes. L'heure est venue de prendre une position publique et claire sur la question de la violence.

Nous nous opposons totalement à toute guerre, tout préparatif de guerre, tout usage d'armes, toute contrainte imposée par la force, et toute alliance militaire ; aucune fin ne saurait justifier de tels moyens.

Nous nous opposons également - et activement - à tout ce qui engendre la violence entre les hommes et les nations, ainsi qu'à la violence envers d'autres espèces et envers notre planète. Tel est notre témoignage au monde entier depuis plus de trois siècles.

Nous ne sommes ni naïfs ni ignorants quant à la complexité du monde moderne ou des effets découlant des technologies sophistiquées - mais nous ne voyons aucune raison de changer ou d'affaiblir notre vision de la paix dont tout le monde a besoin pour survivre et prospérer sur une terre saine et abondante.

La première raison de cette prise de position est que nous sommes convaincus qu'il existe en chacun une étincelle divine qui rend chacun trop précieux pour être nuï ou détruit.

Tant qu'une personne vit, l'espoir existe qu'on pourra toucher cette étincelle en elle : un tel espoir motive nos recherches en vue de trouver des solutions non-violentes aux conflits qui surgissent.

Les pacifistes puisent également en eux-mêmes la force de cette étincelle divine. Nos capacités individuelles, notre courage, notre endurance, et notre sagesse se trouvent considérablement renforcés par le pouvoir de l'Esprit aimant qui unit tout le monde.

Refuser de lutter avec des armes n'est pas abdiquer. Nous ne sommes pas passifs face aux menaces des avaricieux, des cruels, des tyrans, des injustes.

Nous lutterons pour abolir les causes d'impasse et de confrontation par tous les moyens de résistance non-violente possibles. Il n'existe aucune garantie que notre résistance aura plus de succès ou comportera moins de risques qu'une tactique militaire. Mais nos moyens seront du moins accordés à notre but.

S'il semblait que nous échouions, nous préférerions souffrir et mourir plutôt que d'infliger le mal en vue de sauver nos vies et ce qui nous est cher. Si nous réussissons, il n'y aura ni vainqueur ni vaincu, car le problème à la base du conflit aura été résolu dans un esprit de justice et de tolérance.

Une telle résolution constitue la seule garantie que la guerre n'éclatera pas de nouveau lorsque chaque partie aura recouvert sa force. Nous faisons cette déclaration dans un contexte de violence accrue autour de nous : la maltraitance envers les enfants, les viols, les femmes battues, les agressions dans la rue, les émeutes, le sadisme dans les médias audiovisuels, la violence économique et institutionnelle passée sous silence, la torture dans de nombreux pays, la perte de libertés, le sexisme, le racisme et le colonialisme, le terrorisme de la part de guérilleros et de soldats de l'État, ainsi que le détournement de vastes fonds et de main-d'œuvre destinés à la nourriture et au bien public à des fins militaires.

Mais par-dessus tout, nous assistons à une folle augmentation des stocks d'armes nucléaires qui peuvent détruire en quelques heures la race humaine et tout ce que nous aimons sur Terre.

De telles horreurs peuvent faire surgir des sentiments de désespoir, d'apathie, nous rendre insensibles ou blasés.

Nous encourageons tous les citoyens d'oser admettre que les humains salissent la planète, et d'avoir assez de foi et de zèle pour la nettoyer et pour restaurer l'ordre voulu par Dieu. La première étape ne peut se faire que dans nos propres cœurs et dans nos propres esprits. Les guerres ne cesseront que lorsque tous seront convaincus que le conflit n'est jamais la bonne voie.

Nous devons commencer à acquérir les capacités, la maturité et la générosité nécessaires pour éviter ou résoudre les conflits dans nos maisons, nos relations, nos écoles, nos lieux de travail, partout où des décisions sont prises.

Il nous faut abandonner le désir de posséder autrui, d'exercer du pouvoir sur lui, et de lui imposer nos opinions. Il faut accepter que nous ayons un mauvais côté plutôt que de chercher des boucs émissaires à blâmer, punir, ou exclure. Il nous faut résister à l'impulsion de gaspiller ou d'accumuler des biens.

Les conflits sont inévitables ; il ne faut ni les réprimer ni les négliger, mais les résoudre avec peine et attention. Il faut apprendre à être sensible aux oppressions et aux griefs, à partager le pouvoir de décider, à trouver des consensus, à réparer.

Dans cette déclaration nous avouons être tout aussi limités et faillibles que n'importe qui. Quand viendra l'épreuve, chacun pourra échouer.

Nous n'avons pas de projet de paix qui indiquerait chaque étape de la route à suivre vers le but que nous partageons. Dans toute situation, différentes décisions personnelles peuvent être prises avec intégrité.

Nous pouvons nous opposer aux opinions et aux actions de l'homme politique ou du soldat qui opte pour une solution militaire, mais continuer à respecter et à chérir cette personne.

Par cette déclaration, nous demandons un engagement prioritaire à la construction de la paix, et une opposition absolue à la guerre.

Ce que nous préconisons ici n'est pas propre aux quakers, mais à chaque être humain - et nous croyons qu'il s'agit de la volonté de Dieu. Notre prise de position n'appartient pas aux seuls Amis : elle est à vous de par votre naissance.

Nous défions les Néo-Zélandais de se lever et de militer pour ce qui n'est pas moins que l'affirmation de la vie et le destin de l'humanité.

Ensemble, puissions-nous rejeter la clameur de la peur et écouter les chuchotements de l'espoir.

## **Déclaration sur la responsabilité de protéger, lors de l'Assemblée annuelle de Suisse en 2008**

La déclaration suivante constitue la réponse de l'Assemblée annuelle de Suisse à une invitation de QCEA d'examiner un rapport de la "Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États". Notre rôle est d'aider QCEA en vue de refléter l'opinion quaker sur ce sujet important au niveau de l'Union européenne.

### **La responsabilité de protéger**

Les crises humanitaires trouvent leur place dans un long processus où trois étapes sont reconnues par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États : les événements précédant et préparant la crise, la crise elle-même et la reconstruction sociale qui s'ensuit. Pour nous en tant que Quakers, le cœur du problème durant tout le processus réside dans l'**esprit** dans lequel l'action est entreprise. Il est important d'éviter à chaque étape tout esprit d'intimidation. Notre point de départ est « la vertu de cette vie et de cette puissance qui ôte l'occasion de toute guerre » (George Fox, 1651).

### **La responsabilité de réagir durant une crise**

Nous sommes d'accord que si un conflit interne cause de graves souffrances à une population et que l'État concerné est incapable d'y faire face, une intervention étrangère, en dernier ressort après des actions préventives, neutralise le principe de souveraineté nationale.

Nous sommes opposés à toute intervention militaire, qui ne peut qu'entamer les approches non militaires et non violentes et qui risque de provoquer davantage de violence plutôt que de la prévenir. Cette « dérive militaire » qui s'insinue dans la question nous inquiète.

Nous pensons que les types d'actions non militaires expliqués brièvement ci-dessous amènent de meilleurs résultats qui durent plus longtemps. Qu'importe le type d'action non militaire employé, il ne doit viser que la protection de la population et s'effectuer sans intention de modifier le régime ou d'apporter un nouvel ordre.

#### 1. La police internationale d'intervention

Nous sommes en faveur d'une police d'intervention limitée à la protection de la population civile. Elle requiert des forces professionnelles de police spécialement entraînées dans les techniques de résolution des conflits, de médiation, de dialogue et de conciliation. Nous ne sommes pas opposés au fait que la police se serve d'armes en fonction de la situation immédiate, si cela s'avère nécessaire pour protéger la vie.

#### 2. Les dispositions pour le droit international et l'ordre

Contenir une situation de conflit et prévenir l'escalade de la violence requièrent un système de lois et d'ordre où les personnes suspectées d'avoir contribué à la violence sont amenées en justice. De cette manière, le rôle des forces de police mentionnées plus haut est fondamental, de même que la présence de procureurs, d'avocats, de cours de justice, de juges, de prisons et de lois conformes aux normes internationales. Ce genre d'intervention nécessite d'être rapidement fourni de manière internationale là où le système local est inadapté afin de voir que la justice est rendue.

#### 3. Les techniques non violentes

Nous insistons pour que la manière non violente, à ne pas confondre avec la passivité ou la violence, soit reconnue comme une approche légitime aux situations extrêmes. Les exemples de Gandhi et de

Martin Luther King, des mouvements de résistance en Pologne, en Tchécoslovaquie, aux Philippines et ailleurs, ou de la défense officielle non violente de la Lettonie face aux blindés russes, de même que les efforts de médiation individuelle de personnes telles que Will Warren en Irlande du Nord, toutes ces techniques et de nombreuses autres, démontrent la valeur de l'action non violente. Cette méthode peut échouer tout comme l'intervention militaire, mais elle a le mérite de ne pas provoquer davantage de conflits. Le soutien de l'intervention non violente par les ONG et par les officiels, devrait constituer une partie de la panoplie d'actions que la communauté internationale reste prête à fournir ou à soutenir.

### **La responsabilité de prévenir**

Nous sommes tout à fait d'accord avec la priorité 4A de la Commission internationale : « La prévention est la seule dimension importante de la responsabilité de protéger ».

La première responsabilité est de considérer notre coresponsabilité pour les souffrances humaines dans les pays instables. Nous avons besoin de reconnaître que nous, dans le monde développé, sommes en partie responsables du problème. Il y a beaucoup à faire dans nos propres pays pour changer les modes de vie et influencer les politiques de nos gouvernements qui contribuent directement et indirectement aux conflits qui se déroulent ailleurs.

Notre ferme conviction est qu'aucune armée permanente ni de solutions toutes faites imposées de l'extérieur ne peuvent prévenir un conflit interne. Nous pensons que les nombreuses collectivités qui pratiquent et enseignent le dialogue et la médiation dans les prises de décision détiennent le meilleur espoir pour empêcher les conflits de dégénérer en violence.

Nous insistons pour que de telles actions de résolution de conflits soient entreprises, par les gouvernements ou par les ONG, beaucoup plus tôt dans des situations de conflit potentiel dans un pays - les situations dramatiques de souffrance auxquelles nous assistons dans de nombreux pays ont ouvertement mijoté pendant des années, avec peu voire aucune intervention internationale officielle. Les ONG peuvent agir plus rapidement, mais le manque de moyens financiers limite leurs actions.

Nous plaidons donc pour un soutien accru de la part des gouvernements et des organisations internationales à ces collectivités.

### **La responsabilité de reconstruire**

Les crises doivent être gérées par toutes les personnes concernées dans une perspective de reconstruction d'une société qui puisse vivre en paix, en gardant à l'esprit ce que Gandhi a dit « il existe le même rapport intangible entre les moyens et la fin qu'entre la graine et l'arbre. »

***Déclaration adoptée par l'Assemblée annuelle de Suisse lors de son assemblée annuelle, le 10 mai 2008***

## Réponse à la Déclaration initiale vers une Déclaration œcuménique sur la paix juste du Conseil œcuménique des Églises (COE)<sup>4</sup>.

Ni pour les Royaumes de ce monde, ni pour le Royaume de Dieu, nous ne nous battons ni ne ferons la guerre avec des armes extérieures.<sup>5</sup>

En tant que l'un des représentants des églises dites historiques traditionnellement pacifistes croyant que la non violence est une partie intégrante des adeptes de Jésus, nous sommes reconnaissants au Conseil œcuménique des Églises d'avoir placé dans ses priorités cette question de l'usage de la force mortelle dans des situations de conflit par sa tentative de développer une « déclaration sur la paix juste ». L'ébauche du document soulève des questions auxquelles il nous est demandé de répondre en nous basant sur notre tradition de vie.

Le concept de « paix juste » a été présenté comme une synthèse de la précédente antithèse entre les églises qui ont adopté la doctrine de la « guerre juste » et les églises qui ont opté pour une position pacifiste radicale. Bien que nous applaudissions le fait que les églises de cette catégorie, qui font pour la plupart partie du COE, soient devenues plus prudentes dans la tolérance de l'usage de la force, l'antithèse mentionnée ne peut pourtant pas être considérée comme dépassée. De notre point de vue, cette antithèse a été mal présentée comme une différence graduelle plutôt que principale, en particulier dans le chapitre 3. Même si les adhérents de la doctrine de la guerre juste ont été appelés « pacifistes nucléaires » et, que comme spécifié, « ils se tenaient aux côtés » des pacifistes chrétiens dans la bataille contre le déploiement des missiles de croisière en Europe, cela ne signifie pas que les profondes différences de vision aient été surmontées. Ces différences surviennent lorsque l'on demande quelles sont les conséquences politiques du message de l'Évangile et la mission de l'église dans notre monde actuel.

Quant à nous, la Déclaration initiale a été écrite alors que nous admettons toujours le concept séculaire de chrétienté, dans le contexte où l'église s'est d'une certaine manière alliée avec les pouvoirs matériels. Les églises traditionnellement pacifistes ont pourtant toujours opté pour former un mouvement d'opposition, rendant donc possible un témoignage au sujet et contre les pouvoirs matériels. Dans notre tradition quaker, on y réfère comme « dire la Vérité au Pouvoir ». Parce qu'il s'agit des questions les plus importantes en jeu de notre point de vue, nous commencerons par répondre aux questions soulevées au chapitre 3.

Dans « *Sur la voie de la paix juste : l'étendue de l'engagement des Églises* », il nous est demandé si les approches exposées brièvement correspondent à notre tradition. Malheureusement, nous devons répondre négativement à cette question. La raison est que sous le titre de paix juste, la possibilité d'user de la violence mortelle dans les situations de conflit - bien que sous certaines conditions strictes - reste ouverte, comme ce fut le cas en acceptant la résolution des Nations Unies sur la responsabilité de protéger. Nous ne pouvons accepter cela. De plus, le COE se contredit lorsqu'il indique au paragraphe 56 que « *le refus de tolérer la violence et l'option pour la non-violence indiquent la manière dont les chrétiens vont réagir à un monde empli de violence. Jésus a affronté sa propre mort violente par la non-violence, et sa voie demeure le modèle que doivent suivre les chrétiens pour vaincre la violence.* » C'est pourquoi nous rejoignons la réponse à la position prise par le COE envoyée par Église et Paix l'année dernière. Cette réponse avançait entre autres : « *Nous invitons toutes les églises à résister - ensemble avec nous - à la tentation de recourir à la violence mortelle, même en dernier ressort.* »

<sup>4</sup> Réponse de l'Assemblée annuelle de la Société religieuse des Amis (Quaker) des Pays-Bas à la Déclaration initiale vers une Déclaration œcuménique sur la paix juste du Conseil œcuménique des Églises (COE)

<sup>5</sup> Résumé de la déclaration des Quakers au Roi Charles II en 1660, qui est toujours considérée comme la base du témoignage pour la paix des Quakers.

De plus, il doit être souligné que l'application conséquente de la doctrine de la guerre juste dans le monde actuel devrait réellement changer ses adhérents en pacifistes chrétiens radicaux pour au moins deux raisons. Tout d'abord, de nombreux systèmes d'armes disponibles pour la guerre aujourd'hui (pas uniquement des armes atomiques, biologiques et chimiques (ABC)) ne peuvent pas être caractérisés de proportionnels, ni faire la distinction nécessaire entre les soldats et les civils. Deuxièmement, la théorie de la guerre juste a été développée en vue de limiter les conflits entre les États-nations. Dans le monde actuel, la plupart des conflits armés ne sont plus des conflits entre États-nations. Il s'agit bien souvent de conflits internes, au sein des États. Durant l'attaque sur l'Irak, même les Nations Unies ont nié qu'on pouvait parler de l'« autorité juste » indispensable, on a émis de sérieux doutes sur la « cause juste » requise ou des « bonnes intentions » répertoriées, alors que la proportionnalité et le comportement correct (respectant les droits de l'Homme et les droits internationaux) laissaient clairement beaucoup à désirer. Ce qui se complique encore plus si nous prenons conscience que de nombreux conflits armés actuels sont asymétriques. Il ne s'agit plus de conflits entre États. Citons quelques exemples : l'Afghanistan et le Soudan, ou la résistance violente et les guerres d'indépendance comme au Sri Lanka et en Palestine. Dans ces cas, les États impliqués ont soudain cessé de parler d'affrontements entre soldats authentiques, mais de « combattants ennemis » affrontant l'armée. Ce qui nous mène à la conviction que le critère de la théorie de la guerre juste ne peut plus être appliqué aux conflits armés auxquels nous assistons dans le monde actuel.

Nous pouvons donc être d'accord avec le COE, s'il aime déclarer que la théorie de la guerre juste a été supplantée, mais pas lorsque cela implique au même moment que les différences entre les églises qui adhèrent à la doctrine de la guerre juste et celles qui sont dédiées au pacifisme chrétien aient également été surmontées. De notre point de vue, cette antithèse persiste toujours, même lorsque la théorie de la guerre juste est remplacée par celle de « paix juste » comme présentée dans la Déclaration initiale. Une objection supplémentaire à l'encontre du concept de « paix juste » est que parfois le mouvement du niveau micro vers le macro est effectué trop facilement, prenant par exemple les structures actuelles du pouvoir et l'injustice structurelle économique insuffisamment en compte. De la même manière, nous notons dans le paragraphe 95 que la position d'une force de police opérant sous la législation nationale absolue a été juxtaposée contre les pouvoirs destructeurs de l'armée et des situations internationales de conflit.

Forgés dans notre conviction profonde en tant que Quakers, nous continuons donc à rejeter l'usage de la violence mortelle en toutes circonstances et à choisir une autre voie. Nous optons donc pour des interventions (civiles) non violentes dans les situations de conflit en suivant le modèle des Équipes de Pacificateurs chrétiens et des Brigades de Paix Internationales pour la transformation du système international, aussi bien dans le domaine économique que dans celui de la coopération internationale en matière de paix et de sécurité. Le COE devrait soutenir les Nations Unies plus énergiquement en réalisant les Objectifs millénaires, la réforme du Conseil de Sécurité et en renforçant la nouvelle Commission pour la construction de la paix (PBC).

Il nous est également demandé si nous pouvions être d'accord avec la manière dont le premier chapitre intitulé « *Le Dieu de paix et la Paix de Dieu* » proposait une réflexion sur les sources bibliques, le péché humain et la nature de la violence, et s'il développait une approche trinitaire du Dieu de paix. Comme première réponse à cette question, nous avons noté que vous aviez déclaré dans votre lettre accompagnant votre Déclaration initiale que le langage théologique spécialisé était à éviter autant que possible. Cependant, nous devons admettre que ce n'est pas le cas, en particulier dans le premier chapitre. Il s'agit, surtout pour les laïques, d'un texte assez inaccessible qui peut être caractérisé de théologique plutôt que d'orthodoxe.

Nous supposons que vous savez que dans notre tradition nous sommes très prudents lorsque nous



employons le langage théologique systématique. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que nous avons quelques difficultés avec les parties du chapitre 1 qui sont très théologiques et trinitaires de nature, bien que nous apprécions que vous ayez basé votre déclaration sur le message de la Bible.

En outre, nous ressentons qu'une base dogmatique n'est pas importante pour nos témoignages. Dans notre tradition, nous préférons nous baser sur une déclaration œcuménique sur la paix juste à partir du message de paix que Jésus prêchait, entre autres dans le Sermon sur le Mont et par son propre mode de vie non violent, maintenu constamment jusqu'à la croix, brisant ainsi le cercle vicieux de la violence. La paix qu'il a laissée à ses disciples, le monde ne peut nous la donner (Jean 14 :27).

Quant à la seconde partie de la question à la fin du chapitre 1, nous sommes d'accord sur le fait que commettre des actes de violence, qu'importe la forme utilisée, est une transgression, un péché. Toutefois, nous avons besoin de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas seulement d'une référence à une violence manifeste, mais également structurelle. Les institutions et les structures matérielles, par exemple le modèle économique dominant, provoquent des inégalités et offrent des opportunités inégales qui peuvent à leur tour résulter en résistance violente. De même, la crise climatique principalement causée par les nations soi-disant « développées » constitue une grave menace pour la paix du monde. Le changement climatique doit être combattu de manière unanime. À cet égard, l'*atténuation* jugée nécessaire dans votre document (paragraphe 110) est nettement insuffisante ! Notre système économique et notre mode de vie ont un besoin urgent d'être transformés. Le défi en vue d'y parvenir doit être fondamental lorsque l'on construit une paix juste, car il ne s'agit pas juste (seulement) de paix, au sens où la violence est absente, mais d'une paix *juste* parce qu'elle implique une société environnante qui soit juste et mondialement durable conformément à la notion biblique de *Shalom*. Une condition requise pour ce type de paix se retrouve également dans la notion biblique de justice. Nous notons donc avec reconnaissance qu'il y soit fait référence dans plusieurs paragraphes de votre document. Il s'agit de passages dans lesquels vous notez qu'il est nécessaire de parler de l'inégalité et l'injustice dans le monde, où vous soutenez que la Terre et les semblables sont exposés à la violence, l'exploitation et même l'extinction causée par nous les humains ! Nous sommes donc d'accord avec votre conclusion que la paix juste ne concerne pas seulement « la paix sur Terre mais aussi la paix avec la Terre » ! Toutefois, de notre point de vue, cela implique également que nous ne sommes pas du tout parvenus à achever le processus conciliaire de justice, de paix et d'intégrité de la création, nous avons seulement commencé !

Dans le second chapitre « *Au nom du Christ : Les églises en tant que communautés et agents de l'édification de la paix* », les questions portent sur notre engagement dans le travail de la paix, l'éducation de la paix, et la durabilité. Basés sur la conviction que le témoignage pour la paix constitue une partie intégrante de notre Foi, les Quakers ont, depuis l'origine de la Société religieuse des Amis au 17<sup>e</sup> siècle, œuvré pour la paix et la réconciliation. Ils se sont opposés de manière consciencieuse au service militaire qu'ils ont remplacé par un service civil alternatif. Les Quakers se sont engagés dans la réconciliation après une guerre en procurant par exemple de l'aide d'urgence en Allemagne après la Seconde Guerre mondiale et en organisant des camps de travail entre des jeunes de France, d'Allemagne et du Royaume-Uni. Nous sommes donc également les cofondateurs du mouvement des camps de travail *Service Civil International* et des mouvements de paix, tels qu'*Églises et Paix* et *Eirene*, ainsi que des mouvements relatifs aux droits de l'Homme tels qu'*Amnesty International* et des mouvements environnementaux comme *Greenpeace*.

Dans les situations de conflit, des efforts ont été entrepris en vue de négocier en coulisses, de gagner la confiance des deux parties impliquées et d'arriver à des négociations, par exemple durant la guerre de sécession du Biafra au Nigeria, la guerre entre le Vietnam du Nord et du Sud et le conflit en Irlande du Nord. De plus, les Quakers ont été reconnus comme une ONG accréditée par

les Nations Unies et les « diplomates quakers » sont actifs aux bureaux des Nations Unies à New-York et à Genève. Ici, l'accent est particulièrement mis sur la promotion de la justice économique, des droits de l'Homme et du désarmement. Les diplomates de différents pays sont invités à développer conjointement une première ébauche de traité contre certains types d'armements, comme les bombes à sous-munitions ou les mines antipersonnel. Cette activité effectuée par les Quakers a permis à la Société religieuse des Amis de se voir décerner le Prix Nobel de la Paix il y a près de 40 ans.

Aux quartiers européens de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, les Quakers sont engagés de la même manière : depuis plus de 25 ans, le Conseil quaker pour les affaires européennes est actif dans les domaines de la justice économique, de la réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire, des droits de l'Homme, et de la paix. Déjà au début des années 1980, des diplomates de haut rang et des officiers de l'armée d'Europe de l'Ouest et de l'Est ont été invités à entamer un dialogue à la Maison quaker de Bruxelles par le groupe de travail quaker-mennonite sur la paix vraie. Récemment, les Quakers ont poussé les ONG travaillant à Bruxelles d'unir leurs forces et de coordonner leurs efforts afin de mettre en place un *Bureau européen de liaison pour la construction de la paix*.

Toutefois, les Quakers, à leur manière, constituent également une église mondiale. Dans ce chapitre, le COE s'adresse de la même manière au travail effectué pour la paix avant, durant et après un conflit violent. Pour de nombreux Quakers se trouvant dans l'hémisphère Sud, en particulier en Afrique, réaliser le témoignage pour la paix est indubitablement plus difficile que pour les Amis de l'hémisphère Nord. En tant qu'objecteurs de conscience - un droit humain - dans beaucoup de ces pays, ils sont toujours exclus des études universitaires ou d'emplois dans la fonction publique. D'un autre côté, ils sont souvent activement impliqués dans la paix et la réconciliation dans des pays qui ont été confrontés/sont confrontés à la guerre civile, aux conflits armés, en particulier en Afrique de l'Est et Centrale.

Les Quakers ont développé l'éducation de la paix alors qu'ils élaboraient avec des détenus dans des prisons le *Projet d'alternatives à la violence* qui est désormais un programme efficace d'éducation et d'entraînement à la paix dans plus de 60 pays à travers le monde. Aux Pays-Bas, un de nos membres a proposé une « dispute écolière » aux élèves et aux jeunes en vue d'apprendre des manières créatives de résoudre un conflit.

En dehors de leur « témoignage pour la paix », les Amis ont un « témoignage pour la simplicité » : vivre aussi simplement que possible pour que les autres puissent vivre simplement. Ces dernières années, le rapprochement a de plus en plus été établi avec un témoignage pour la durabilité. Les groupes de Quakers partout dans le monde se sont de plus en plus inquiétés et ont entrepris des actions, en tant que particuliers et en tant que communauté. Ce qui se reflétera aussi dans le programme de travail des bureaux quakers des Nations Unies et du Conseil quaker pour les affaires européennes. Pendant les dernières négociations de la conférence de l'ONU sur le climat à Copenhague, une déclaration commune des Quakers européens a été présentée demandant aux participants de développer des politiques efficaces et justes en vue de combattre le changement climatique.

Enfin, à la question de savoir si nous avons des recommandations concrètes sur le chemin vers la Convocation œcuménique pour la paix prévue à Kingston, en Jamaïque, nous aimerions proposer les suggestions suivantes :

Ne plus considérer la réunion en Jamaïque comme l'achèvement d'une campagne (Décennie pour surmonter la violence) mais épargner des graines, certaines pour la *nouvelle saison de plantage* : enfin débiter la campagne que Bonhoeffer avait imaginée : vers un Conseil œcuménique mondial

pour la paix en 2021 afin d'évaluer à quel point nous avons progressé vers l'objectif de bannir définitivement la guerre durant ce 21<sup>e</sup> siècle !

Travailler vers une déclaration œcuménique sur la paix juste qui nous appelle vraiment à suivre l'exemple de Jésus de pratiquer la non violence et qui servira de document de départ inspirant la campagne mentionnée ci-dessus.

Mettre en application une politique COE clairement destinée à abolir la guerre et l'usage de la violence mortelle comme moyen de résolution des conflits.

D'engager sérieusement le COE dans la campagne pour l'abolition des armes atomiques, biologiques et chimiques, et d'autres catégories d'armes, ainsi que pour la fin de la production et du commerce d'armes, en coopération étroite avec les autres religions du monde.

Stimuler les églises à contribuer à la résolution non violente des conflits (également de manière financière !) et de s'engager elles-mêmes à œuvrer pour la paix et la réconciliation dans leur pays et ailleurs.

Inspirer les membres de nos églises à adopter un mode de vie qui permette à tous les citoyens de ce monde unique de vivre une vie durable, juste et pacifique.

L'église dans le monde peut servir de « système d'alerte précoce » lorsque des conflits d'intérêt menacent de dégénérer en conflits armés, pour qu'une intervention non violente puisse être possible à un stade précoce par les autorités locales et (inter)nationales, aussi bien que par les églises elles-mêmes. Le Conseil œcuménique des Églises est bien placé pour faciliter le développement efficace d'un tel « système d'alerte précoce ».

Pour conclure, nous vous souhaitons un voyage exaltant et couronné de succès vers une Déclaration vraiment œcuménique sur la paix juste qui puisse contribuer à construire le Royaume de Dieu et la paix du Christ ici et maintenant dans notre monde unique !

***Au nom de l'Assemblée annuelle de la Société religieuse des Amis (Quakers) des Pays-Bas. Kees Nieuwerth, Clerk.***

# Essai d'un projet pour rendre la paix de l'Europe solide et durable

## Par l'établissement d'une Dièse générale composée des Députés de tous les Princes et États Souverains

*Beati Pacifici. Cedant Arma Togæ*

Écrit par le quaker, William Penn, en 1693<sup>6</sup>

Je suis persuadé que le Sujet que j'ai entrepris, demande plus de capacité que je n'en ai, pour être traité de la manière qu'il mérite, & que l'état lamentable de l'Europe l'exige aujourd'hui : Cependant, comme il arrive quelquefois, qu'un maladroit frappe aussi-bien le but que le plus habile, quoi qu'il n'en sçache pas tirer les mêmes avantages, j'espère que cet Essai ne m'attirera aucun blâme, particulièrement s'il paroît qu'il n'est ni chimérique ni injurieux à personne, & qu'au contraire il peut exciter quelque plume plus habile à pousser ce dessein avec plus de jugement que je n'ai fait. Je n'ajouterais qu'un autre mot pour rendre raison de mon entreprise, c'est que c'est un fruit des tristes réflexions que je fais sur les besoins que l'Europe a de la Paix ; & ceux qui seront fâchez contre moi pour faire un Projet si pacifique, doivent avoir autant besoin de charité, que le monde a besoin de repos. Qu'on blâme si l'on veut la manière dont j'ai traité la matière, pourvu qu'on cherche à faire réussir le dessein, & à en retirer les avantages qui en doivent suivre : car jusqu'à ce que le Règne de mille ans vienne, je ne vois aucun expédient si avantageux que celui-ci pour la Paix & le bonheur de cette partie du Monde.

### I DE LA PAIX. ET DES AVANTAGES QUI EN REVIENNENT

Il faut être de bronze ou de pierre, & non pas homme, pour considérer sans émotion les sanglantes Tragédies qui se jouent à l'occasion de cette Guerre, en Hongrie, Allemagne, Flandres, Irlande, & sur Mer : la mortalité qui règne dans les Camps, & le nombre des Vaisseaux & d'Hommes que les ondes ont engloutis depuis l'année 1688. Outre cette vûë qui ne peut que toucher la Nature humaine, il y a encore quelqu'autre objet qu'un homme prudent doit considérer ; c'est la grande dépense dont l'effusion de ce sang est accompagnée, & qui ne fait pas la moindre partie de ces malheurs, particulièrement si l'on fait réflexion sur l'incertitude de la Guerre, qui est telle qu'on ne peut sçavoir exactement quand, ou comment elle finira, & que cependant la dépense ne sçaurait être moindre, & que les dangers sont toujours les mêmes. Ces malheurs de la Guerre devraient suffire, par la raison des contraires, pour nous convaincre de l'excellence & des avantages de la Paix ; mais tel est le malheur de l'homme qui se dégoûte bien tôt de cet heureux état, semblable à un estomach chargé qui refuse le miel, ou plutôt à cet homme, qui ayant une femme belle & vertueuse, ne pouvoit s'empêcher de rechercher des plaisirs illicites, & qui n'eût d'autre excuse à alléguer quand on lui reprocha ses égaremens, si ce n'est, qu'il aimeroit sa femme plus que toutes les femmes du monde, si elle n'étoit pas son épouse, quoi qu'il fût convaincu que cette considération devoit l'obliger à l'aimer davantage.

C'est sans doute une preuve évidente de la corruption de nôtre nature, qui devoit nous humilier & nous exciter à nous servir plus avantageusement de nôtre raison, qu'il faille sur nous ne connoissions la nature & l'usage que nous devons faire des biens, que par la privation des avantages que nous en pourrions tirer ; comme s'il étoit impossible de goûter le bonheur de la santé, sans le secours des maladies, où la satisfaction qu'apporte l'abondance, sans l'instruction de la pauvreté,

<sup>6</sup> Il s'agit ici d'une transcription d'un fac-similé de l'original de cet essai tel qu'écrivit par William Penn. L'orthographe, les usages et la grammaire sont reproduites conformément à cet original.

ou enfin les joyes & les douceurs de la Paix, sans les horreurs et les dérèglements qui accompagnent la Guerre. Il n'y a point de lieu de douter que ce ne soit ici une des principales raisons qui oblige Dieu à nous affliger si souvent ce fleau. Que pouvons-nous désirer de meilleur que la Paix, si ce n'est la grace d'en bien profiter ? La Paix met à couvert nos Possessions : nous n'avons à craindre aucune invasion : nôtre Commerce est libre & sans danger : nous nous levons & nous couchons sans inquiétude : les Riches ouvrent leurs trésors, & employent l'Artisan : on élève des Bâtimens, & on forme mille Projets pour le profit ou pour le plaisir : La Paix excite l'industrie, qui est la mère de l'abondance, & qui fournit les moyens d'être charitable & hospitalier, deux qualitez qui ne sont pas les moindres ornemens d'un Royaume ou d'une République. La Guerre au contraire, semblable à un froid pénétrant qui arrête tout d'un coup le cours des Rivières, détruit tous ces avantages à la fois, & ferme tous les canaux de la Société civile. Les Riches resserrent leur argent, & les Pauvres sont obligés de se faire soldats, ou voleurs de grand chemins, ou bien se trouvent réduits à la dure nécessité de mourir de faim. Point d'industrie, de Bâtimens ou de Manufactures : Peu d'hospitalité ou de charité. En un mot, la Guerre devore tout ce que la Paix nous avoit donné.

Il n'est pas nécessaire que je m'étende davantage sur cet article : les avantages de la Paix & les malheurs de la Guerre se font assez sentir à toutes sortes de Personnes sous quelque Gouvernement que l'on soit. Je passe presentement à la seconde chose que je dois examiner, sçavoir quels sont les meilleurs moyens pour établir la Paix, & cela me conduira à ce que j'ai dessein de proposer.

## II DES MOYENS DE PROCURER LA PAIX ; OÙ IL EST MONTRÉ QUE C'EST PAR LA JUSTICE & NON PAS PAR LA GUERRE

Comme la Justice conserve la Paix, aussi est-elle plus propre que la Guerre pour la procurer. On a dit il y a long tems, *Pax quaeritur Bello*<sup>7</sup>, que la Paix étoit la fin de la Guerre ; mais l'usage général que l'on fait de cette expression, fait voir visiblement, qu'à parler sincèrement, les hommes ne cherchent pas la Paix par la Guerre, mais à satisfaire leurs passions, & que comme ils violent les Traitez pour obtenir ce qu'ils souhaitent, il est fort difficile de les obliger à penser à la Paix, à moins qu'ils ne se soient satisfaits en quelque manière. Si nous jettions les yeux sur les Histoires de tous les Siècles, nous trouverons que les Agressors ont été animez, non d'un esprit de Justice, mais généralement parlant, d'ambition, d'orgueil, & d'une passion violente d'étendre les bornes de leurs Etats. Comme ces Leviathans ne paroissent que rarement dans le monde, je tâcherai de prouver évidemment, qu'ils n'auroient jamais pû devorer la Paix & engloutir tant de Provinces qu'ils ont fait, si les moyens que je vai proposer pour le bien de ce Siècle, avoient été pour lors en usage.

On peut voir les avantages que la Justice a par-dessus la Guerre, par le succès des Ambassades qui donnant l'occasion au Parti lésé de représenter la justice de sa cause, soit par écrit ou de vive voix, empêchent une rupture ouverte, & par conséquent conservent la Paix. On dira, peut-être, que la réputation, la pauvreté, ou quelque intérêt particulier des Princes & des Etats y contribuent autant que la Justice ; mais il est certain que comme la Guerre ne peut être justifiée que quand on a reçu quelque tort, & qu'on refuse de rendre justice, toutes les Guerres en général sont fondées sur un semblable prétexte vrai ou faux.

Pour être mieux convaincu de ce que je dis, il suffit qu'un homme fasse attention à ce qui se passe dans l'Etat où il est : car ce qui prévient les Guerres civiles dans une Nation, est certainement ce qui l'empêche de se brouiller avec ses voisins ; & qu'est-ce qui produit cet heureux effet que la Justice ? Quand elle n'a pas le cours qu'elle doit avoir dans un Royaume ou un Etat particulier, la Guerre s'allume infailliblement entre les Magistrats et les Peuples, & quoi qu'elle puisse être injuste à l'égard de ceux-ci, il n'importe, cela ne manque point d'arriver, & cette considération dévroit obliger les Princes à user de la même circonspection que si leurs Sujets avoient effectivement ce droit-là. J'avouë que le remède est presque aussi fatal que la maladie : il arrive

<sup>7</sup> C'étoit la devise d'O. C.

rarement que les Agresseurs obtiennent ce qu'ils cherchent, mais s'il réussissent il est aussi rare qu'ils tiennent ce qu'ils ont promis ; & d'ailleurs le carnage & les misères qui accompagnent ordinairement ces fortes entreprises, sont de plus grand poids devant Dieu & devant les hommes, que les dommages qu'ils auroient pû souffrir, ou que ce qu'ils peuvent gagner en tâchant de rendre leur condition meilleure. Nous devrions regarder ce malheureux succès comme la voix du Ciel, & le jugement que Dieu prononce contre ces violentes entreprises.

Pour revenir à mon sujet, je dis que la Justice est le moyen de procurer la Paix entre le Gouvernement & le Peuple, entre une Société & une autre, aussi bien qu'entre les particuliers. Elle prévient les querelles, & les assouplit : car outre la honte qu'il y a à paroître irréconciliable, il faut enfin, qu'une Personne qui vit sous un Gouvernement, ne pousse pas son ressentiment au de là des bornes que les Loix lui prescrivent, & qu'elle se contente de la satisfaction qu'elle lui donne. C'est ainsi que la Paix est maintenue par la Justice, qui est un fruit du Gouvernement, de même que le Gouvernement est un effet de la Société, & la Société du consentement des Membres qui la composent.

### **III DU GOUVERNEMENT : DE SON ORIGINE, & DE LA FIN, SOUS TOUTES LES DIFFÉRENTES FORMES**

Le Gouvernement est un expédient contre la confusion ; un Frein contre le desordre ; un poids juste & une Balance égale, afin qu'un homme ne puisse nuire à son prochain, ni à soi-même par son intempérance.

Le Gouvernement étoit dès le commencement sans contredit, Paternel ou Patriarchal, & après la mort du Chef de Famille, le file aîné succédoit ; mais la suite des tems ayant changé cet ordre par la multiplication du Genre humain, il falut avoir recours à de nouvelles formes, mais il est aussi difficile de remonter jusqu'à ces sources, qu'à celles des copies que nous avons des plus anciens Ecrits, soit sacrez soit prophanes.

Il est certain que la forme la plus naturelle & qui convient le mieux à la nature humaine, est celle qui vient d'un consentement général, parce qu'elle lie librement pour ainsi dire, lors qu'il arrive que les Peuples doivent leur Liberté à l'exacte obéissance qu'ils rendent aux Loix qu'ils ont eux-mêmes établies. Personne n'est Juge dans sa propre cause, ce qui met fin à la confusion que causeroit infailliblement un si grand nombre de Juges et d'Exécuteurs. Hors de la Société chaque homme est Roi, & fait ce qu'il veut à ses propres risques ; mais dès qu'il est incorporé, il se dépouille de cette Royauté pour le bien du général, & reçoit en retour leur Protection ; de là vient qu'il n'est plus Juge en sa propre cause, & qu'il ne lui est plus permis de se vanger non plus qu'à son Antagoniste : c'est uniquement à la Loi qui est prononcée par des personnes desintéressées & sans partialité pour l'un ou pour l'autre. Ainsi, si celui qui étoit libre auparavant, est obligé de servir les autres, il a aussi l'avantage de se voir servir à son tour par ceux qui ne lui devoient rien auparavant, & pendant que nous ne sommes pas à nous-mêmes, tout le monde nous appartient, d'où il est clair que nous gagnons plus que nous ne perdons, la conservation de la Société étant la conservation de chaque membre qui la compose, à quoi on peut ajouter que pendant qu'il semble que nous soyons soumis à la Société, & que nous tenons d'elle tout ce que nous possédons, c'est par la Société seule que nous conservons ce que nous avons.

Le Gouvernement est donc pour prévenir ou réprimer les desordres, & le moyen d'établir la Justice, comme la Justice est le moyen d'établir la Paix. C'est pour cette raison qu'il y a des Sessions, des Assises, des Parlements, pour régler les passions des hommes, & donner des bornes à leurs ressentiments ; pour empêcher qu'ils ne soient Juges en leur propre cause, & les vangeurs des torts qu'ils prétendent avoir reçûs ; & enfin les Juges de la satisfaction qu'ils doivent aux autres pour les injures qu'ils leur ont faites : car dans l'état corrompu où ils sont, ils ne garderoient d'un côté

aucune mesure, & de l'autre il seroit fort difficile de les ramener à leur devoir. Ce n'est pas que les hommes ignorent ce qui est juste, leurs excès & en quoi ils sont blâmables ; rien de plus clair ; mais leur nature est si dépravée, que si on ne les contraignoit de manière ou d'autre, il y en auroit peu qui fissent ce qu'ils connoïtroient être juste, & qui évitassent ce qu'ils fçauroient qu'ils ne dévoient pas faire. Ceci me conduit au sujet que j'ai entrepris, & pour le faire mieux comprendre, j'ai crû qu'il étoit nécessaire de traiter brièvement de la Paix, de la Justice & du Gouvernement par voye d'introduction, parce que les moyens et les méthodes par lesquels la Paix est conservée dans les Gouvernements particuliers, aideront les Lecteurs les plus intéressez dans ce Projet, à concevoir avec quelle facilité & quel avantage on pourroit procurer & conserver la Paix de l'Europe, qui est le but que je me suis proposé, avec toute la soumission que je dois à ceux que ce petit Ouvrage regarde de plus près.

#### IV DE LA PAIX GÉNÉRALE OU DE LA PAIX DE L'EUROPE, & DES MOYENS DE L'ÉTABLIR

J'ai fait voir dans ma première Section combien la Paix est desirable ; dans la seconde quel est le véritable moyen de l'obtenir & de la conserver, c'est-à-dire par la Justice & non par la Guerre ; & dans ma dernière j'ai montré que la Justice est le fruit du Gouvernement, comme le Gouvernement est la production de la Société, qui doit elle-même son origine à un dessein raisonnable que les hommes ont eu d'entretenir la Paix. Je dis presentement que si les Princes Souverains de l'Europe, qui representent l'Etat Souverain et indépendant, où se trouvoient les hommes avant qu'ils fussent engagez dans aucune Société, vouloient par les mêmes motifs qui formèrent la Société des premiers, c'est-à-dire, *un amour de Paix & d'ordre*, convenir de s'assembler par Députez dans une Diète générale, Etats Généraux ou Parlement, pour y établir des règles de Justice que les Princes fussent obligez d'observer l'un envers l'autre, & cela tous les ans, ou bien tous les deux ou trois ans au plus tard, suivant qu'il seroit nécessaire : s'ils vouloient consentir que toutes les disputes qui peuvent naître entre les Souverains, & qui n'auront pû être terminées par des Ambassadeurs particuliers, soient portées devant cette Assemblée Souveraine, qui sera appelée la Diète Impériale ou Souveraine, le Parlement ou Etats de l'Europe, pour y être décidées, & convenir que si aucun des Souverains qui composent cette Diète Impériale, refuse de s'en rapporter à leur Jugement, & veuille avoir recours aux armes, ou bien diffère d'exécuter ce qui aura été résolu au de là du terme limité, alors tous les autres Souverains se joindront, & l'obligeront à se soumettre à la Sentence qui aura été prononcée, avec satisfaction à la Partie lésée des dommages qu'elle aura soufferts, & remboursement des fraix aux autres Princes. Si l'on veut convenir, dis-je, de ce que je viens de proposer, l'Europe obtiendra infailliblement & sans beaucoup de peine, cette Paix si désirée, & si nécessaire à ses Peuples harassés ; & aucune Souveraineté de l'Europe n'ayant la puissance de nier cette conclusion, & par conséquent n'osant faire paroître une si méchante disposition, supposé qu'elles l'eussent, il résulte clairement qu'on peut procurer & conserver la Paix à l'Europe.

#### V DES CAUSES DES DIFFÉRENS, & DES MOTIFS QU'ON PEUT AVOIR POUR ROMPRE LA PAIX

Je ne vois que trois choses qui puissent servir de cause ou de prétexte pour rompre la Paix, car c'est toujours pour *garder*, pour *recouvrer*, ou pour *augmenter*. Je dis premièrement pour garder, & c'est lors qu'on se met en défense pour se garantir de l'invasion de l'ennemi, & en ce cas on est uniquement sur la défensive. J'ai dit en second lieu pour *recouvrer*, & cela arrive lors que je me trouve assez fort pour recouvrer ce que mes Ancêtres ou moi avons perdu par la violence & la force d'un Pouvoir supérieur dans ce sens je suis sur l'offensive. J'ai dit en troisième lieu que la Paix étoit violée pour augmenter, c'est-à-dire pour étendre mes Etats par la conquête de celui de mes voisins, ce qui arrive quand je me trouve fort & eux foibles ; car pour des prétextes je n'en manquerai

jamais : il arrivera toujours quelque accident favorable à mon ambition, & connoissant mes forces je ne veux point d'autre Juge que moi-même & je veux *tailler mes morceaux*. Cette dernière cause ou prétexte ne peut point avoir lieu devant les Etats Généraux. Ils opposent une si forte barrière à l'ambition qu'elle ne le sauroit franchir ; mais les deux premiers dont j'ai parlé, peuvent arriver fort souvent, & comme elles sont fondées sur l'équité, elles sont du ressort de cette Cour Souveraine qui rendra justice à qui elle appartiendra. Si l'on considère combien peu il se trouve de ses enragez qui mettent tout le monde en desordre pour contenter leur ambition, & que d'ailleurs ils donnent de bonne heure des marques, de la disposition de leur cœur, ce qu'on doit regarder comme un avis de se précautionner, on conviendra qu'il n'arrivera peut être pas une fois dans deux Siècles, que, l'expédient que j'ai proposé étant bien établi, la Paix de l'Europe puisse être rompuë.

## VI DES TÎTRES QUI PEUVENT DONNER NAISSANCE À CES DIFFÉRENS

Je prévois une objection à laquelle il est bon de répondre en passant. On me demandera, peut-être, qu'est-ce que ce Droit ? Car autrement nous ne pouvons pas savoir ce qui est injuste, & par conséquent il est très à propos que ce point soit bien établi. Je répons qu'il est plus convenable que les Etats Souverains décident cette question que moi ; mais cependant, pour éclaircir la matière, je dis que tout Tître, ou Droit vient, ou par une succession incontestable, comme les Couronnes d'Espagne, de France & d'Angleterre ; ou par Election comme celles de Pologne & de l'Empire ; ou par Mariage comme la Famille des Stuarts parvenuë au Trône d'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg au Duché de Clèves, & l'Angleterre autrefois à divers Etats étrangers ; ou par aquisition, comme il s'est fréquemment pratiqué en Italie & en Allemagne ; ou enfin par Conquête, comme les Etats du Turc en Europe, les Païs-Bas Espagnols, qui étoient autrefois à la France, & les Conquêtes que les François ont faites en Bourgogne, Normandie, Lorraine, Franche Comté, &c. De tous ces Tîtres il n'y a que le dernier, qui, moralement parlant, soit douteux. Il a été, à la vérité, enregistré avec les autres Tîtres, mais au lieu de plume et d'ancre il fut écrit avec la pointe de l'épée & du sang. Il faut nécessairement se soumettre à ce qu'on ne peut empêcher ; mais tout le monde sait la datte du moindre de ces Empires, & qu'ils finissent avec le Pouvoir du Possesseur qui les défendoit.

J'avouë qu'il y a quelque différence à faire à l'égard du Droit de Conquête, lors qu'il a été confirmé par un Traité de Paix ; cependant, l'expérience fait voir que ce moyen n'a pas toujours éteint le feu qui est demeuré, comme un tison sous les cendres, prêt à s'allumer à la première occasion. Nonobstant cela, lors qu'une Conquête a été confirmée par un Traité de Paix, elle doit être adoptée avec les autres Tîtres ; car quoi qu'il ne soit pas si naturel que les autres, il est ente sur une souche qui nourrit tous les autres Tîtres, je veux dire le *consentement*.

Il ne me reste plus à parler dans cette Section que d'une autre chose, savoir quelle datte nous devons donner à ces Tîtres, ou pour mieux dire, jusqu'à quel tems nous pouvons remonter pour les disputer, ou bien pour les confirmer ; mais comme ce seroit une présomption inexcusable en moi de déterminer un point si délicat, je ne l'entreprendrai point ; mais que ce soit jusqu'à la Paix de Nimégue, si l'on veut, jusqu'au commencement de cette Guerre, ou jusqu'au tems que le Traité pour la finir commencera, il n'importe & je m'en remets à ceux qui entendent mieux ces affaires que moi : je dirai seulement qu'il faut qu'un chacun se résolve à donner ou relâcher quelque chose, afin de posséder tranquillement le reste, & en vertu de cet établissement se voit pour jamais à couvert de la nécessité de faire des pertes plus considérables.



## VII COMMENT LES ETATS IMPÉRIAUX DOIVENT ÊTRE COMPOSEZ

Le nombre ou la proportion des Députez, qui doivent composer ces Etats Impériaux, paroît d'abord accompagnée de grandes difficultés ; car il s'agit de régler ses voix par rapport à l'inégalité des Princes & des Etats. Cependant, avec la soumission que je dois aux gens plus éclairés que moi, je ne croi pas cette difficulté invincible : car s'il est possible de sçavoir le revenu annuel des différens Etats, dont les Députez doivent composer cette auguste Assemblée, il ne sera pas impossible de déterminer le nombre de personnes et de voix que chaque Souveraineté doit avoir dans des Etats Généraux. Les revenus de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Empire, &c. peuvent être aisément supputés, par les revenus des Terres, les livres des Douanes, Tarifs, &c. qui sont dans tous les Gouvernements, aussi-bien que par la proportion des Taxes que chacun paye pour le maintien de l'Etat, & par d'autres voyes encore, que la moindre envie qu'on puisse avoir de donner la Paix à l'Europe, ne doit pas être un moment retardée par cette objection. Je vai en donner un exemple, non pas exact à la vérité, ni pour une supputation juste, mais seulement pour faire voir à mon Lecteur, ce que je souhaiterois qu'on voulût faire. On doit remarquer aussi que je n'entens pas parler du revenu d'un Prince en particulier, mais de tous ses Sujets, qui se trouvent intéressés dans cette affaire aussi-bien que leur Prince. Cette voye m'a paru beaucoup plus sûre, car il peut arriver qu'il y a tel Prince qui a plus de revenus qu'un autre dont pourtant les Etats sont plus riches. Cet avis n'étoit pas fort nécessaire presentement, puis que j'ai déjà dit que la supputation que je vai faire est à l'avanture & uniquement pour fervir d'exemple. Je suppose donc que l'Empire d'Allemagne envoie douze Députez, la France dix, l'Espagne dix, l'Italie huit, l'Angleterre six, le Portugal trois, la Suède quatre, le Danemarck trois, la Pologne quatre, Venise trois, les sept Provinces quatre, les Cantons Suisses & leurs Alliez deux, les Ducs de Holstein & de Curlande un, & si les Turcs et les Moscovites vouloient entrer dans ce Projet, comme il seroit juste, dix chacun, cela feroit en tout quatrevingt-dix ; Assemblée nombreuse à la vérité, mais non pas trop si l'on considère qu'elle doit représenter la quatrième & la meilleure partie du Monde, aussi-bien que la plus florissante, où la Religion, les Sciences, la Civilité & les Arts ont établi leur séjour. Il ne seroit pas nécessaire qu'ils fussent toujours un si grand nombre de personnes pour représenter les plus grandes Souverainetez, une seule suffiroit pour donner les voix aussi-bien que dix ou douze ; mais plus une Assemblée est nombreuse, & plus solennels sont ses decrets & ses résolutions. Le lieu de l'Assemblée seroit marqué pour la première fois, le plus près du centre de tous ces Etats qu'il seroit possible, mais après cela on pourroit s'assembler ailleurs, comme on trouveroit à propos.

## VIII DES RÉGLEMENS POUR LA SÉANCE DES ETATS

Pour éviter les disputes qui peuvent naître touchant la Préséance entre les Députez ; la Salle où l'on s'assemblera doit être ronde, & avoir diverses portes pour entrer & sortir. On pourroit aussi choisir le Président de l'Assemblée par tour, car il faut qu'il y en ait un qui soit chargé de cet Office, afin que l'on s'adresse à lui dans les débats qui peuvent arriver, & que ce soit à lui de poser l'état de la question s'il en faut venir aux voix. Cependant, je serois d'avis que l'on se servît du Ballotage suivant la prudente coûtume de la République de Venise, parce que par cette voye on prévieroit les mauvais effets de la corruption. Si quelque Député de cette illustre Assemblée, étoit si lâche que d'être tenté par de l'argent, il en reviendroit cet avantage, que ce Député pourroit fort bien recevoir une somme d'argent, & cependant donner sa voix conformément aux véritables intérêts de son Maître, & suivant sa propre inclination, parce qu'il pourroit le faire par cette voye sans être découvert : ceux qui entendent le *Ballotage* conviendront aisément de ce que je dis. Ce stratagème est un remède efficace & expérimenté contre la corruption, ou tout au moins contre le dessein qu'on peut avoir de corrompre les gens : car qui est-ce qui voudra donner une grosse somme d'argent, quand il voit qu'on peut le tromper sans qu'il s'en apperçoive, & où il y a tout au moins deux contre

un qu'il sera trompé. Ceux qui sont capables de prendre de l'argent dans une semblable rencontre, auront encore moins de scrupule de mentir, quand ils savent qu'on ne sauroit les découvrir, que de trahir les intérêts de leur Patrie.

Il me semble que rien ne devrait passer dans ce Parlement Impérial, qui ne fût approuvé par les trois quarts de l'Assemblée, ou tout au moins je voudrais qu'il y eût sept voix de plus d'un côté que d'autre, pour déterminer une question, parce que cela contribueroit encore à empêcher la trahison : car il faudroit beaucoup d'argent pour corrompre un si grand nombre de Députés, si l'on veut supposer qu'il soit possible.

Toutes les plaintes devraient être délivrées par écrit en forme de Mémoires, & le Journal des Procédures des Etats tenu par une personne choisie exprés, seroit gardé dans un coffre fort, où il y auroit autant de serrures qu'il y auroit de dixaine de Députés dans l'Assemblée. Chaque dixaine pourroit aussi avoir un Secrétaire qui auroient une Table exprés pour eux dans le lieu de l'Assemblée, & à la fin de chaque Séance, on pourroit choisir un Député de chaque dixaine pour examiner les Journaux de ces Commis ou Secrétaires, qui seroient ensuite enfermés dans le coffre dont j'ai parlé, ce qui mettroit les choses résolues dans la dernière évidence. Chaque Etat Souverain pourroit aussi avoir copie desdits Journaux, Mémoires, &c. Comme il est à supposer que ces Députés seront effectivement ou du moins voudront être estimés les personnes les plus sages de leur Nation, il seroit inutile de faire des réglemens pour leurs discours & la liberté qu'ils peuvent prendre dans cette Assemblée ; mais il est à croire qu'ils ne se proposeroient que l'honneur & la sûreté de leur Patrie, & qu'ils ne feroient rien d'indigne de cette fin.

S'il arrivoit quelque dispute entre les Députés d'un même Etat, la plus grande partie d'entre eux representeroient tous les autres. Je crois qu'il seroit extrêmement nécessaire, d'obliger, sous de très sévères peines chaque Souveraineté d'envoyer des Députés, & qu'aucun n'eût la permission de se retirer jusqu'à ce que la Séance fût finie, & toutes les affaires expédiées. Il ne faudroit point aussi souffrir aucune Neutralité dans les débats ; car un tel procédé ouvreroit bien-tôt la porte à l'iniquité, & seroit suivi d'une infinité d'inconvéniens. Je ne dirai qu'un mot du Langage dont on se devoit servir dans ces Etats Généraux. Il faut nécessairement que ce soit du Latin ou du François : le premier seroit plus propre pour les Jurisconsultes, mais l'autre est plus propre pour les Gens de qualité.

## IX OBJECTIONS QU'ON PEUT FAIRE CONTRE CE PROJET

Je vai, dans cette Section, tâcher à répondre aux objections qu'on peut faire contre mon Projet, & je ferai voir dans la suivante, les grands avantages dont cette Ligue ou Confédération générale de l'Europe seroit suivie. La première objection est que le plus puissant Etat n'y consentira jamais ; & que si cela arrivoit, la corruption seroit plus à craindre une fois ou autre que la force ouverte ne l'est à present. A cela je répons en premier lieu, que l'Etat dont on veut parler n'est point plus fort que tous les autres, & qu'on devoit se servir de cet expédient pour empêcher qu'il ne le devienne, car après il sera trop tard d'y songer, au lieu que presentement on pourroit l'obliger de prendre les mêmes mesures que les autres. Je répond en second lieu à la dernière partie de l'objection, que la corruption est autant à craindre aujourd'hui qu'elle le seroit alors, & même davantage ; car il y a moins de gens à corrompre, & peut-être même moins de peine à y réussir. Si l'on ne choisit pour Députés que des Gens riches, dont l'honneur et l'habileté soient reconnus, ils mépriseront les offres qu'on leur pourroit faire pour trahir leur Patrie, ou tout au moins s'ils le font, ils auront de quoi payer pour la faute qu'ils auront commise. D'ailleurs, comme ils seront plusieurs, ils veilleront l'un sur l'autre, & examineront de près leur conduite. Leur Commission doit être aussi limitée avec les restrictions que le Souverain qu'ils representent trouvera à propos. Ils doivent aussi être obligés, avant de signer aucune affaire importante, d'envoyer le cas en question à ceux qui les ont députés

pour recevoir de nouvelles instructions, ce qui se peut faire en vingt-quatre jours tout au plus, & même en moins de tems, ce qui dépendra du lieu qu'on choisira pour y tenir les Etats.

La seconde objection est, que cet expédient rendra les gens éféminez, en les desacoûtumant des armes ; en sorte que dans l'occasion nous nous trouverions aussi embarrassés que les Hollandois en 1672, & exposez aux mêmes inconvéniens.

Je répons que ce danger n'est pas à craindre, parce que chaque Etat peut établir une Discipline si sévère qu'il jugera à propos, pour élever la jeunesse, & l'empêcher de devenir éféminee, ce qui se peut faire en l'obligeant à vivre sobrement, & s'occupant de quelque chose. On peut les instruire dans les Méchaniques, dans la Philosophie naturelle, & leur faire rechercher les secrets de la nature par des expériences & des opérations, ce qui fait aujourd'hui la gloire de la Noblesse Allemande. Cette méthode les rendroit hommes, & non pas femmes ou lions, car ce qu'on appelle soldats est une des extrêmes de la molesse. La connoissance de la nature, & les agréables aussi-bien qu'utiles opérations de l'Art, donnent aux hommes la connoissance d'eux-mêmes, & celle du monde qu'ils habitent, & leur apprennent à être utiles à eux & aux autres en leur inspirant des maximes qui les portent à aider & conserver, & non à détruire & ruiner toutes choses. La connoissance des divers Gouvernements de l'Europe, & en particulier de celui de la Nation dans laquelle on est né, est une qualité fort recommandable : cela rend un homme propre pour entrer dans les Conseils & les Parlements de son Païs, & pour servir de Ministre dans les Cours étrangères, & de Député dans les Etats Impériaux dont j'ai parlé ; ou tout au moins, cela le rend un Membre utile à la Société, soit qu'il serve le Public, ou qu'il vive en particulier.

Quant à la seconde partie de cette objection, qui marque que faute de soldats nous serions exposez aux mêmes inconvéniens que la Hollande en 1672 le Projet que je viens d'établir y répod de lui-même. Chaque Etat n'ayant pas plus de Guerres à soutenir qu'un autre, ils doivent tous être dans les mêmes circonstances : car il ne faut pas s'imaginer, qu'après qu'un tel Tribunal sera établi, il soit permis à aucun Etat de garder sur pied un nombre de Troupes, qui puisse donner de l'ombrage aux autres. Si quelqu'un s'avisait de faire le contraire, on lui demanderoit fort bien, par ordre des Etats Souverains, à quelle fin il lève ou conserve tant de Troupes, & on l'obligeroit incessamment à les reformer de peur qu'il ne voulût s'en servir pour surprendre ses voisins. Un petit nombre de Troupes dans chaque Etat, tel qu'on les puisse maintenir sans fouler le Peuple, prévientra tous les dangers qu'il pourroit y avoir, & dissipera toutes ces craintes.

On oppose en troisième lieu, qu'on manquera beaucoup d'Emplois pour les Cadets des Familles, & que les Pauvres seront obligés de se faire soldats ou devenir Voleurs de grands chemins.

J'ai déjà répondu à cette troisième objection en réondant à la seconde. Si le Gouvernement veut tant soit peu prendre soin de l'éducation de la Jeunesse, nous aurons un plus grand nombre de Marchands, d'Artisans & de Laboueurs, & qui doute que le Gouvernement ne dût tourner son application de ce côté-là, puis qu'il est évident qu'après le bonheur present & immédiat d'un Païs, il n'est rien de si important que l'éducation de la Jeunesse : car la Génération prochaine sera bonne ou mauvaise, & le Gouvernement en de bonnes ou méchantes mains, suivant l'éducation qu'elle aura reçû.

On dit en dernier lieu, que par ce Projet les Princes & Etats Souverains cesseront d'être tels, & que par conséquent ils n'y consentiront jamais ; mais c'est une erreur & une méprise, car ils demeureront aussi Souverains chez eux qu'ils l'étoient auparavant. Leur Pouvoir sur leurs Sujets & les Tributs qu'ils en reçoivent ne sont nullement diminuez, si l'on en excepte l'état de guerre dont la dépense peut être beaucoup plus utilement employée pour le Public. Les Souverainetez demeurent entièrement dans l'état qu'elles étoient, & n'acquièrent aucuns droits l'une sur l'autre. Si l'on appelle ceci diminuer leur Puissance, c'est seulement à un égard, c'est-à-dire qu'il ne sera

plus permis aux *gros Poissons* de dévorer les *Petits*, & que chaque Souveraineté sera à couvert des insultes de ses voisins, & hors d'état de les insulter. *Cedant Arma Togae*, est une Sentence admirable ; c'est la voix de la Colombe, & le Rameau de Paix. C'est une bénédiction si grande, que lors que Dieu nous veut sévèrement châtier pour nos crimes, il nous envoie le fleau de la guerre, & l'expérience de tous les Siècles nous fait voir, qu'il n'en est point qui laisse après soi de si fortes impressions.

## X DES AVANTAGES RÉELS QUI SUIVENT NÉCESSAIREMENT DE CE PROJET DE PAIX

Je viens presentement à ma dernière Section, dans laquelle je parlerai de quelques avantages, qui doivent suivre de ce Projet, par rapport à la Paix presente & future de l'Europe ; car il seroit impossible de parler de tous.

Entre tous ces avantages, on ne doit pas estimer un des moindres, celui-ci ; c'est que cet expédient préviendra l'effusion du sang humain, qui est une chose si criante devant Dieu & si terrible & si affligeante pour les hommes, que cette seule considération devoit dissiper toutes les objections qu'on peut faire contre nôtre Projet : car qu'est-ce qu'un homme peut donner en échange pour la vie, non plus que pour son âme ? Il est vrai que les Chefs des Gouvernements exposent rarement leur Personne ; mais cependant ils devoient être extrêmement soigneux de la vie de leurs Sujets, puis qu'ils sont responsables devant Dieu de tout le sang qui se répand pour leur service ; de sorte qu'outre la perte de tant de Sujets qu'il est si important à un Etat de conserver pour le travail & la propagation du Genre humain, que ce Projet épargnera, il préviendra aussi les cris de tant de Veuves, de Parens affligés, & d'Orfelins, qui ne peuvent pas être fort agréables aux Gouverneurs de quelque Etat que ce soit, & qui sont les suites infaillibles de la Guerre.

Il résulte de cet expédient pacifique un autre avantage qui est de grande conséquence pour la Chrétienté, c'est qu'il rétablira en quelque manière la gloire de la Religion Chrétienne, & la rendra recommandable aux Infidèles. Il est certain que les Guerres sanglantes & injustes des Chrétiens lui ont ôté beaucoup de son ancienne réputation : car à la honte éternelle de cette sainte profession, les Chrétiens qui se glorifient pourtant du nom de leur Sauveur, ont sacrifié la gloire de leur Religion à leurs passions mondaines, lors qu'ils y ont été poussés par l'ambition & la vengeance. Comme la Justice n'a pas toujours été le principe de leurs guerres, ils se sont rarement tenus dans les bornes qu'elle prescrit. On a vû non seulement Chrétiens contre Chrétiens, mais même encore des Chrétiens d'une même Secte tremper leurs mains dans le sang l'un de l'autre, & tâcher par leurs prières à intéresser Dieu dans leurs querelles, & obliger autant qu'ils le pouvoient ce Père de miséricorde à bénir leurs armes pour la destruction de leurs frères. Cependant leur Sauveur a déclaré qu'il est venu pour sauver, & non pour détruire la vie des hommes, & pour établir la Paix dans le monde, & si l'on peut dire en quelque sens qu'il envoie la Guerre, c'est une Guerre véritablement sainte, car c'est contre le Diable & non contre les Hommes. De tous les Titres que ce Sauveur prend, le plus glorieux aussi-bien que le plus consolant pour nous, est celui de *Prince de Paix* : c'est la Nature, c'est son Office, c'est son Ouvrage : car la fin de sa venue a été pour faire nôtre Paix avec Dieu, & la rendre éternelle. Il est fort remarquable que dans tout le Nouveau Testament, il n'est appelé qu'une seule fois *Lion*, au lieu qu'il y est très fréquemment nommé *l'Agneau de Dieu*, sans doute pour nous apprendre, qu'il est de sa Nature, doux, debonnaire & bien-faisant, & que ceux qui veulent être les Disciples de sa Croix et de son Royaume, deux choses comparables, doivent lui ressembler, comme S. Pierre, S. Paul & S. Jean nous en avertissent. Il n'est point dit que l'Agneau se couchera avec le Lion, mais au contraire que le Lion se couchera avec l'Agneau, pour nous marquer que la Guerre doit céder à la Paix, & le Soldat devenir Hermite. Certainement les Chrétiens ne devoient pas être si enclins à se quereller, ni si prompts à se mettre

en colère contre qui que ce soit, & moins encore les uns contre les autres, & particulièrement pour la jouissance de quelques petits avantages de ce monde incertains & périssables. Il n'est point de qualité ou de distinction qui ne doive être soumise à cette Doctrine, & voici une grande porte ouverte au Clergé de l'Europe, eux qui possèdent si fort l'esprit des Princes, aussi-bien que celui de leurs Sujets. Je souhaite qu'ils veuillent recommander & tâcher de faire réussir cet expédient pacifique, qui tout au moins mettra fin à l'effusion de sang, s'il ne finit pas entièrement les disputes, desquelles la raison, après un examen libre, décidera, & non l'épée. Il résulte clairement de ce que je viens de dire que la Justice & la Paix, qui sont la fin et le fruit d'un sage Gouvernement, & le bonheur d'une Nation, succéderont à l'établissement de ce Projet.

Le troisième avantage est qu'il épargnera l'argent du Prince & celui de ses Sujets, & par conséquent préviendra ces murmures & ces mécontentemens qui accompagnent ordinairement les dépenses onéreuses de la Guerre, & mettra les uns et les autres en état de faire fleurir les Sciences, la Charité, les Manufactures & les autres Arts, qui font la gloire d'un Gouvernement ; & l'ornement d'un Etat. L'épargne dont je viens de parler n'est pas la seule, car les Souverains, à qui j'adresse ce petit Ouvrage, ne seront plus obligés aux grands frais des Ambassades extraordinaires, à la dépense d'entretenir les Espions, qui dans les Gouvernements les plus prudents, a monté à des sommes immenses. On peut ajouter encore que cela ne se fait point sans blesser la Loi morale : car la vertu Chrétienne non plus que celle des anciens Romains ne souffre point d'apologie pour ceux qui corrompent des Domestiques pour leur faire révéler les secrets de leurs Maîtres. Mais comme par nôtre Projet, il y aura peu de choses à craindre, pour ne pas dire rien, il y aura peu de choses à sçavoir, qui par conséquent coûteront peu, ou dont on pourra se passer entièrement. Je pourrais encore parler des Pensions qu'on donne aux Veuves & aux Enfants de ceux qui meurent au service, & aux pauvres estropiés qui sont une brèche considérable au revenu d'un Etat.

Un quatrième avantage est, que les Villes exposées à la fureur de la Guerre, & en danger à tous momens d'être détruites, seront conservées par cet expédient ; avantage que comprennent fort bien les Peuples de Flandres & de Hongrie, & en général tous les autres qui habitent les Frontières, qui sont le siège ordinaire de la misère & du dégât. Les Histoires d'Angleterre & d'Ecosse nous apprennent assez cette vérité, sans aller chercher des exemples de l'autre côté de la mer.

Je remarquerai pour un cinquième avantage, que cette Paix rendra les Voyages & le Commerce faciles & sûrs ; bonheur dont le monde n'a pu jouir depuis que l'Empire Romain fut séparé en tant de Souverainetés différentes. On peut aisément se représenter, le plaisir, la commodité & l'avantage de voyager par tous les Etats de l'Europe avec un Passeport de son Souverain, que cette Ligue proposée dans ce Projet rendra naturellement authentique. Ceux qui ont voyagé en Allemagne, où il y a beaucoup de Souverainetés, sçavant la valeur du Privilège dont je viens de parler, à cause des différentes visites qu'il faut subir, & des arrêts éternels que l'on trouve, mais ceux qui ont fait le grand tour de l'Europe en connoissent encore mieux la nécessité. Cet expédient nous donne en ceci tous les avantages d'une Monarchie universelle, sans les inconvéniens qui la suivent : car bien qu'on jouit de ces avantages, lors que l'Europe ne faisoit qu'un Empire, cependant les différentes Provinces qui composent presentement les Royaumes & les Etats qui s'y trouvent, gémissaient sous des duretés considérables, causées par les sommes qu'il falloit remettre au Siège de l'Empire, par l'avarice & l'ambition des Gouverneurs & Proconsuls, & par les Taxes qu'il falloit payer pour les nombreuses légions qu'on entretenoit pour les tenir en esclavage ; & comme ces Proconsuls n'étoient pas assurés de demeurer fort long tems dans leur Gouvernement, il ne songeoient qu'à faire fortune sans aucun égard au bien des Peuples, comme les légitimes Souverains ont toujours eu. Je conclus de tout ceci, qu'être gouverné par des Princes ou Etats naturels, & en même tems jouir de tous les avantages qui peuvent faire souhaiter une Monarchie universelle, est un bien que nôtre Projet seul peut procurer, & que par conséquent il doit être préféré à tous les autres.

On doit compter encore pour un grand avantage que les Chrêtiens seront à couvert des ravages des Turcs, même dans leur plus grande prospérité : car sans contredit il auroit été impossible à la Porte de faire de si grands progrès sur la Chrêtienté, sans la négligence, ou plutôt la connivence ou secours de quelque Prince Chrétien. Il suit de ceci que lors que les Princes Chrêtiens seront tellement unis, qu'aucun n'osera rompre leur union, il faudra nécessairement que le grand Seigneur s'unisse lui-même avec eux pour conserver ce qu'il a dans l'Europe ; car nonobstant toute sa Puissance, il seroient tous ensemble trop forts pour lui. Les prières, les larmes, la trahison, la carnage, & les desolations que la Guerre a causez, particulièrement depuis deux Siècles dans la Chrêtienté, rehaussent encore l'excellence de nôtre Projet & les avantages de la Paix qu'on y recommande.

Le septième avantage qui reviendra de cette Diète Impériale, Parlement ou Etats Généraux, est que cette Assemblée engendrera & augmentera l'amitié personnelle entre les Princes & les Etats qui la composeront, ce qui contribuera à déraciner entièrement les causes de la Guerre, & à affermir pour jamais la Paix. Il n'y a point de doute que les Princes n'ayent autant de curiosité que les Particuliers, & qu'ils ne voulussent voir les Cours, les Villes & les autres choses remarquables dans les Païs étrangers, s'ils le pouvoient faire avec la même sûreté que leurs Sujets, & ce seroit sans doute un grand acheminement à la tranquillité du Monde, s'ils pouvoient conférer ensemble, & se donner des marques réciproques de civilité & d'amitié. Cette Hospitalité laisseroit de si fortes impressions, que des choses d'une ordinaire conséquence ne seroient pas capables de les brouiller. Leur émulation ne seroit plus à l'avenir qu'à se surpasser en bonté, générosité, établissement de bonnes Loix & Coûtumes, Sciences, Bâtiments, & particulièrement en actes de Charité, la véritable gloire de certains Gouvernements où il est aussi rare de voir des Mendians qu'il seroit surprenant de n'en voir point ailleurs.

Ce n'est pas ici tous les avantages qui reviendroient d'une entrevûe libre des Princes. Elle conserveroit encore l'affection naturelle, qui s'éteint entièrement dès que leurs Enfants ou leurs Sœurs sont mariez dans une autre Cour. L'état incertain où se trouvent les Princes, & le soupçon perpétuel qu'ils ont qu'on trame quelque chose contr'eux, les empêche de jouir de ces consolations naturelles qu'un Particulier goûte dans sa Famille, de sorte que dès que leurs Filles ou leurs Sœurs sont entrées par le Mariage dans une autre Famille, la Nature est contrainte de céder à l'intérêt, ordinairement sans aucun fondement raisonnable, mais seulement par ambition ou par une avarice injuste. Je dis donc que la liberté qui doit être l'effet de nôtre Projet, rétablit dans la Famille des Princes, la Nature dans les justes Droits & Prérrogatives, & fait goûter aux Princes les consolations qui l'accompagnent par tout où elle est conservée dans l'état où elle doit être. Par ce moyen les Filles peuvent en personne supplier leurs Pères, leurs Frères & leurs Sœurs, de vivre en bonne intelligence avec leurs Maris, & la Nature n'étant pas accablée par l'absence, & par de sinistres soupçons, donne une certaine force à ces prières, à laquelle il est impossible de résister ; car éfectivement, comment un Père peut-il refuser ses Enfants, ou comment les Enfants peuvent-ils refuser leurs Pères, quand ce que les uns & les autres demandent, n'est que pour affermir la Paix & une bonne correspondance entre leurs Familles ?

Pour finir cette Section, je ferai remarquer, que de cette entrevûe que les Princes pouvoient avoir ensemble, il leur en reviendroit un avantage, qui devoit faire une forte impression sur eux : c'est qu'ils pouvoient choisir leurs Femmes, prendre des Personnes qu'ils aimeroient, & ne s'en rapporter pas à un Procureur, comme ils font aujourd'hui, par un pur principe d'intérêt, motif bas & indigne d'eux, & qui rarement engendre l'amitié, qui devoit être entre le Mari & la Femme ; plaisir que peu de Princes ont jamais goûté, & auquel tous les autres doivent céder. Cela m'a donné lieu plusieurs fois de penser que l'avantage que les Particuliers ont au dessus des Princes dans les joyes & les douceurs de leurs Familles, contrebalance toute leur grandeur & toute leur gloire. Le bonheur des Princes est plus imaginaire que réel, & bien souvent criminel, mais celui des Particuliers est

naturel, solide & louable. Il est certain d'ailleurs, que l'amour réciproque que les Pères & les Mères ont les uns pour les autres avant leur Mariage, ce qui ne se rencontre point chez les Princes, a une puissante influence sur leurs Enfants, & les dispose à être à leur tour bons Maris & bonnes Femmes. Ceci contribueroit beaucoup à retrancher les amours illicites, & à prévenir les malheurs qui accompagnent ordinairement ces intrigues criminelles. Quels desordres, quelles querelles, quelles guerres & quelles desolations n'a-t-on pas vûes dans tous les Siècles à l'occasion des froideurs & des inimitiez qu'il y a eu entre les Princes & leurs Femmes ? Quelles divisions dénaturées n'a-t-on point vûes entre leurs Enfants, dont s'est ensuivie la ruine de leurs Familles, & la desolation de leur País ? Voici un expédient naturel & efficace pour remédier à tous ces desordres : avantageux aux Princes, avantageux aux Sujets ; car la Nature étant renouvelée & fortifiée par ces liens mutuels dont j'ai parlé, laissera de si tendres & de si douces impressions dans l'esprit des Princes, que la Cour & les Peuples en ressentiront bien-tôt les bons effets ; particulièrement s'ils sont assez sages pour faire voir qu'ils s'intéressent dans la prospérité des Enfants & des Parens de leurs Princes. Ceci ne les portera pas seulement à avoir de la bonté pur eux, mais engagera encore leurs Parens à intercéder en leur faveur, encas qu'il arrivât quelque malheureuse mesintelligence entr'eux & leurs Souverains. Je finis cette Section par cette réflexion, & passe à la Conclusion de ce Discours, dans lequel si je n'ai pas eu le bonheur de plaire à mes Lecteurs, ni répondu à leur attente, j'ai du moins la consolation de n'avoir eu qu'un bon dessein, & que je ne lui ai fait perdre que peu de tems & d'argent. La briéveté est une excuse, pour ne pas dire une vertu, lors qu'un sujet n'est pas agréable, ou qu'il n'est pas bien traité.

## CONCLUSION DE CE DISCOURS

Je finirai ce Projet pour l'établissement d'une Diète Impériale, Parlement ou Etats Généraux de l'Europe, par une réflexion que j'ai déjà touchée, & qui tombe sous la considération des Personnes intéressées dans cet Ouvrage, s'ils veulent entrer dans le détail de ce qui se passe dans le Gouvernement de leurs Etats, & consulter leur propre expérience : car par les mêmes Régles de Justice & de Prudence que les Pères gouvernent leurs Familles, les Magistrats les Villes, les Etats les Républiques, les Princes & les Rois leurs Principautés & leurs Royaumes, il est clair que l'Europe peut obtenir la Paix & la conserver entre tous les Etats qui la composent. Les Guerres ne sont que des Duels entre les Princes, & comme un Gouvernement bien réglé ne souffre point que les Particuliers soient Juges en leurs propres causes, ni qu'ils exécutent ce que leur passion leur auroit dicté, mais veut au contraire, que grands & petits se soumettent aux Régles de la Justice, afin que la violence ne puisse pas opprimer le Droit, & qu'un Particulier n'en use point en Souverain avec son voisin, puis qu'ils ont tous également renoncé à leur indépendance originelle, pour le bien commun de la Société, il ne sera pas difficile, si on veut examiner en détail ce que j'ai dit, de concevoir que le Projet que j'ai avancé n'est ni inintelligible, ni impraticable dans l'exécution. Pour ajoûter encore quelque nouveau degré de clarté au Projet que j'offre aux Princes & Etats de l'Europe, pour leur commun avantage, je prens la liberté de leur recommander la Relation des Provinces Unies écrite par le Chevalier Temple, qui peut servir de preuve à ce que j'ai établi, & répond par des faits à toutes les objections qu'on peut avancer contre la possibilité de l'exécution de ce Projet. Il prouve même par expérience que l'on a surmonté de plus grandes difficultez pour l'établissement des Provinces-Unies, car nous voyons qu'il y a trois degrez de Souveraineté pour former la Souveraineté des Etats Généraux. Premièrement, les Etats Généraux eux-mêmes ; secondement, les Souverainetés immédiates qui constituent ces Etats Généraux, & ce sont les Etats de chaque Province, ces derniers répondent aux Souverainetés de l'Europe dont les Députés doivent composer la Diète Impériale, ou Etats Généraux dont je viens de parler ; mais outre cela il y a encore une autre espèce de Souveraineté en Hollande, sçavoir des Villes de chaque Province qui forment les Etats Provinciaux, comme ceux-ci forment les Généraux qui s'assemblent à la Haye.

J'avouë que je souhaiterois avec passion, que l'Angleterre eût l'honneur de proposer & de faire réussir un dessein si avantageux à l'Europe, & que cette partie du Monde lui en fût redevable, comme elle le doit être de quelque chose d'approchant de ce Projet, au moins quant au dessein, à la sagesse, justice & valeur de Henri IV, Roi de France, dont les sublimes qualitez l'élevant au dessus de ses Ancêtres & des ses Contemporains, lui ont justement aquis le tître de Henri le Grand. Ce Prince travailloit à réduire les Princes & Etats de l'Europe à une Balance politique, lors qu'une Faction en étant allarmée, trama sa mort & le fit assassiner par la main de Ravailac. Je ne crains dont point d'être censuré pour proposer un expédient, qui puisse rétablir & assurer la Paix de l'Europe, puis qu'un des plus grands Princes qui régna jamais, pensoit à la même chose, & faisoit consister toute sa gloire à faire réussir ce dessein ; & qu'un des plus sages aussi-bien qu'un des plus puissans Etats, nous fait voir dans sa Constitution la possibilité & la facilité de mettre nôtre Projet en exécution. Pour finir j'ai peu de part dans toute cette affaire, & quand elle réussiroit je n'ai pas grand mérite à prétendre : l'exemple du Grand Roi que j'ai cité, nous fait voir que la chose devoit se faire ; le Chevalier Temple nous fait voir dans son Histoire par une preuve incontestable qu'elle est possible, & les misères affreuses de l'Europe nous crient qu'il est nécessaire de l'exécuter presentement, de sorte que tout le mérite que je puis prétendre, c'est d'y avoir pensé dans cette conjoncture, & d'avoir mis au jour ce Projet pour la Paix & la prospérité de l'Europe.



## La sécurité et le bien commun

### Introduction

Pour les Quakers, 2010 est l'année durant laquelle nous nous souvenons que notre témoignage pour la paix a une tradition de 350 ans. Il s'agit d'un anniversaire à célébrer mais l'événement doit également servir de réflexion et d'appel à l'action. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous reposer sur 350 ans d'histoire sans nous assurer que nous vivons le témoignage pour la paix.

Le monde dans lequel nous vivons ne facilite pas les choses. En ce début de 21<sup>e</sup> siècle, nous sommes d'une part confrontés aux guerres, à la famine, aux conflits, à la pauvreté et aux épidémies et, de l'autre, à une grotesque richesse. Nous sommes pris, que nous le voulions ou non, dans une guerre mondiale contre la terreur qui restreint la liberté des personnes sans s'attaquer aux causes principales du terrorisme. Nous sommes complices de la majorité des maux du monde chaque fois que nous remplissons notre frigo ou notre voiture.

Dans ce contexte, les développements politiques continuent de nous mener sur une voie qui n'a pas grand-chose à voir avec la justice globale et qui repose sur une notion limitée de la sécurité en occultant son caractère indivisible. Et ce, malgré le fait que certains dirigeants politiques énoncent au moins à haute voix les espoirs que nous avons tous pour un monde meilleur, tel Barack Obama, le président américain, dans son discours d'investiture en janvier 2009, lorsqu'il proclama :

« En ce qui concerne notre défense à tous, nous rejetons l'idée qu'il faille faire un choix entre notre sécurité et nos idéaux. Nos Pères Fondateurs, face à des périls que nous ne pouvons que difficilement imaginer, ont mis au point une charte pour assurer la prééminence de la loi et les Droits de l'homme... Ces idéaux éclairent toujours le monde et nous ne les abandonnerons pas par commodité<sup>8</sup>. »

Ce petit article s'intéresse à l'étendue avec laquelle la compréhension de la sécurité, des menaces et des intérêts nationaux reflétés au sein de l'Union européenne égale ces idéaux globalement appliqués et estime que nous sommes toujours désespérément en deçà de nos attentes.

### Compréhension européenne de la sécurité

#### Le contexte

Une des principales questions devant conduire à un débat sur l'approche européenne de la sécurité est la compréhension des menaces et des intérêts liés à la sécurité qui sont à la base de toute réponse stratégique. L'UE est parvenue à un accord sur une Stratégie européenne de sécurité en 2003<sup>9</sup> ; elle a ensuite entrepris un réexamen de sa Stratégie en 2008 et en a publié un rapport<sup>10</sup>. Les deux documents portent sur les menaces rencontrées par l'Union européenne et les États membres mais n'abordent pas la question des intérêts stratégiques européens liés à la sécurité.

Bien sûr, l'Union européenne est composée de 27 États membres et la politique étrangère n'est pas une compétence européenne. En réalité, il existe un degré de coopération dans les affaires de

---

<sup>8</sup> Barack Obama, discours d'investiture, 21 janvier 2009, consulté le 12 mai 2010 sur : <http://www.whitehouse.gov/blog/inaugural-address/>, traduit par AFP.

<sup>9</sup> Union européenne, Une Europe sûre dans un monde meilleur, décembre 2003, consulté le 19 mars 2010, disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/031208ESSIIFR-3.pdf>

<sup>10</sup> Union européenne, Rapport sur le réexamen de la mise en oeuvre de la Stratégie européenne de sécurité - Assurer la sécurité dans un monde en mutation, décembre 2008, consulté le 19 mars 2010, disponible sur : [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf)

politique étrangère en vertu de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE (PESC) mais il s'agit encore d'une matière fortement considérée comme intergouvernementale, ce qui signifie que les États membres coopèrent autant que possible dans ce domaine et les autres institutions européennes n'ont que peu d'influence en la matière. La ratification du traité de Lisbonne fin 2009 et sa future mise en application n'y change pas grand chose bien que la nomination d'un Haut Représentant pour la PESC, qui est également vice-président de la Commission européenne, et la création d'un Service européen pour l'action extérieure (SEAE) conformément au traité de Lisbonne puissent progressivement modifier la situation.

C'est pourquoi il est important d'également examiner la compréhension des menaces et des intérêts nationaux des 27 États membres afin de saisir les différences et les similitudes ainsi que l'étendue de leur impact sur la capacité des États membres à mettre en place une vision et une approche communes.

Un autre point intéressant est le délai durant lequel les documents ont été préparés et approuvés, dont le plus ancien qui ait été analysé est celui relatif à la Stratégie nationale de défense de la République tchèque de 1997 et, le plus récent, celui du Livre vert de la Défense du Royaume-Uni publié en 2010. En tout, quatre documents sont antérieurs à septembre 2001, les autres postérieurs.

### **Analyse et compréhension de la menace**

Les 27 États membres n'ont pas tous publié de stratégie de sécurité ou d'autres documents similaires. Cette analyse repose donc sur les documents disponibles dans le domaine public et sont répertoriés dans l'Annexe 1 de cet article. Les États membres de l'UE absents de cette liste sont : la Bulgarie, Chypre, le Luxembourg, Malte et le Portugal. Une recherche bien approfondie sur internet ne fait pas état pour ces pays de documents comparables à ceux analysés tant au point de vue de l'objectif que du fond, à l'exception du fait que les documents étudiés varient toujours beaucoup dans la longueur, la forme, le détail et l'analyse.

En examinant ces textes, nous avons tenté de déterminer la compréhension des menaces qui doivent être abordées par une stratégie de sécurité. La liste de celles reflétées dans la Stratégie européenne de sécurité est assez courte. Les voici, reprises dans le même ordre :

1. Terrorisme
2. Prolifération des armes de destruction massive
3. Conflits régionaux
4. État en déliquescence
5. Crime organisé

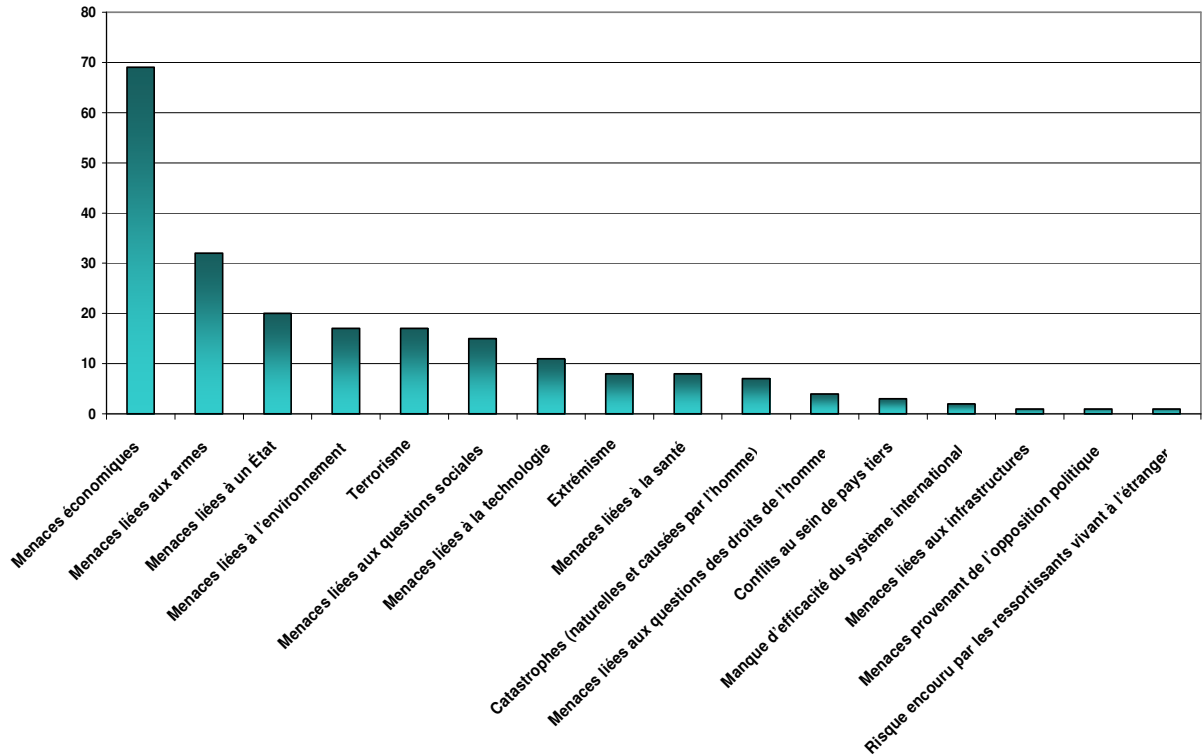
Le réexamen de la Stratégie européenne de sécurité entrepris en 2008 modifie quelque peu leur importance et répertorie les défis mondiaux et les menaces principales suivantes (à nouveau dans cet ordre) :

1. Prolifération des armes de destruction massive
2. Terrorisme et crime organisé
3. Cybersécurité
4. Sécurité énergétique
5. Changement climatique

L'analyse des stratégies de sécurité des États membres montre une plus grande variété de défis et de menaces et la manière dont ils/elles sont nommé(e)s et/ou décrit(e)s change fortement selon le pays. Dans certains cas, les menaces sont répertoriées dans un ordre de priorité et nommées succinctement. Dans d'autres cas, elles sont plus largement décrites et il est donc difficile de les comparer ou même de les répartir systématiquement.

Nous avons identifié les catégories de menaces, de risques ou de défis suivants suite à l'analyse des textes repris dans l'Annexe 1 :

### Fréquence des menaces reprises par les États membres par catégorie



Il s'agit bien sûr d'une manière assez subjective de répartir un ensemble de descriptions de risques ou de menaces dans ces catégories et il est possible de littéralement classer certains sous-types dans plus d'une catégorie. Toutefois, il reste évident que les menaces économiques se placent bien avant les autres dans l'établissement des stratégies de sécurité des États membres de l'UE.

D'autres analyses portant sur les **menaces économiques** et la manière dont elles sont décrites montrent ce qui suit :

- Crime organisé (explicitement dans certains cas : transnational)
- Dépendance en matière de sécurité énergétique envers d'autres pays (ou seulement quelques-uns) ou manque de ressources énergétiques
- Effets négatifs de la mondialisation
- Déséquilibre économique entre les pays développés et en développement ainsi que la pauvreté
- Drogues
- Crise économique
- Trafic
- Rareté des ressources naturelles
- Menaces pour la communication et les lignes d'approvisionnement de base (référence spéciale à Gibraltar : Espagne)
- Tension économique
- Manque de développement dans les pays du Tiers-monde

- Problèmes d'approvisionnement en nourriture
- Pression économique
- Possession étrangère de pans importants de l'économie
- Corruption au sein de l'économie (les descriptions varient - ceci est notre résumé)
- Menace pour les revenus de la population
- Grave perturbation du fonctionnement de l'économie
- Compétition politique et économique

Ces facteurs sont ici présentés suivant leur fréquence dans les documents étudiés.

Il est évident que la sécurité économique est étroitement liée à d'autres aspects de la sécurité et qu'elle se trouve au centre des préoccupations des gouvernements européens.

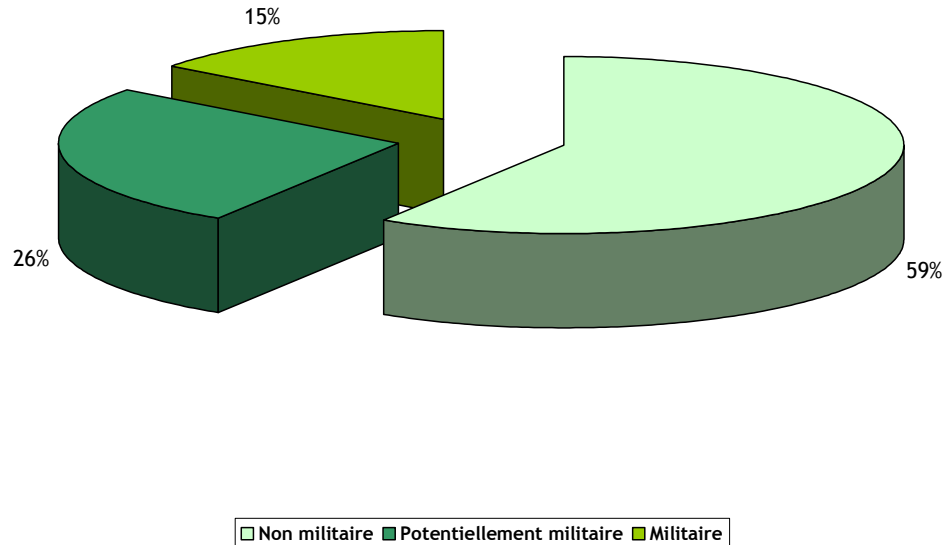
Voici la série de menaces reprises sous le titre général des **armes** (à nouveau suivant leur fréquence) :

- Prolifération des armes de destruction massive
- Proliférations des armes en général
- Conflit armé dans des régions instables situées aux frontières et qui les dépasse
- Menaces survenant suite à la détention de nouvelles technologies militaires par d'autres personnes (asymétrique)
- Menaces armées (le long de la frontière)
- Usage de la force militaire
- Commerce illégal d'armes
- Menace balistique
- Conflit armé (en général)

Cette liste montre clairement que l'existence des armes en soi (c'est-à-dire leur prolifération, leur commerce illégal ou leur détention par « d'autres », en particulier des acteurs non étatiques sous la forme de perceptions de menaces asymétriques) représente au moins autant d'inquiétude que leur utilisation réelle.

Il est également évident que la majorité des menaces identifiées sont non militaires ou le sont seulement partiellement ou potentiellement, ce qui n'est pas toujours clairement établi et il existe certainement quelques menaces potentiellement militaires qui ne le sont pas nécessairement. Le graphique ci-dessous montre notre appréciation de la marge existant entre les menaces militaires, potentiellement militaires et non militaires parmi celles reprises sous les titres généraux des menaces économiques et des menaces liées aux armes :

### La menace est-elle militaire par nature ?



Si près de 60% des menaces identifiées ne sont pas de nature militaire, la réponse à l'environnement de sécurité dans lequel nous nous trouvons devrait l'expliquer.

Il est intéressant de noter qu'en février 2010, l'UE a publié une ébauche de Stratégie de sécurité interne qui répertorie également la série de menaces suivante (dans cet ordre) :

1. Terrorisme (sous toute forme)
2. Crime grave et organisé
3. Cybercriminalité
4. Crime transfrontalier
5. Violence en tant que telle
6. Catastrophes naturelles et causées par l'homme
7. Accidents liés à la circulation

Il est évident qu'aucun de ces points n'est considéré comme une menace militaire.

### Ce qui constitue les intérêts nationaux

La question de la sécurité nationale (et par déduction celle de la sécurité européenne) est étroitement liée à la question de la constitution des intérêts nationaux (ou européens). La Stratégie européenne de sécurité (SES) ne s'étend pas beaucoup sur le sujet. Une des rares références aux intérêts européens (en termes de substance) est la phrase suivante : « Il est de notre intérêt que les pays situés à nos frontières soient bien gouvernés<sup>11</sup>. » Et encore sur le même sujet : « Il n'est pas dans notre intérêt que l'élargissement crée de nouvelles lignes de division en Europe. Nous devons faire bénéficier nos voisins orientaux des avantages de la coopération économique et politique tout

<sup>11</sup> Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité (Bruxelles, 12 décembre 2003), <http://www.ena.lu/> (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/03/st15/st15849-re01.fr03.pdf>)

en nous attaquant aux problèmes politiques que connaissent ces pays<sup>12</sup>. » La révision de la SES est encore moins explicite.

Il est dès lors utile de s'intéresser aux stratégies pertinentes des États membres afin de déterminer leur compréhension de leurs propres intérêts nationaux et de constater s'il existe ou non des similitudes entre elles.

En observant les mêmes documents (repris dans l'Annexe 1), nous remarquons la présence d'une longue liste d'intérêts nationaux. De même que pour les menaces, la manière dont ces intérêts sont nommés et/ou décrits varie plus ou moins d'un pays à l'autre. En tout, nous avons répertorié quelque 48 manières différentes de décrire les intérêts nationaux et nous avons à nouveau tenté de les répartir de façon à pouvoir les analyser. Plusieurs documents ne mentionnaient pas leurs intérêts nationaux en matière de sécurité.

Catégorie d'intérêt national	Nombre de sous-catégories différentes	Fréquence
Existence de l'État nation	12	54
Stabilité en général	10	28
Préservation des valeurs	5	24
Intérêts économiques	6	20
Stabilité sociale	4	14
Questions de défense	4	8
Environnement	2	4
Projection du pouvoir de l'État	3	3
Endurance face à la crise	1	2

### Existence de l'État nation

De toute évidence, « l'existence de l'État nation » représente le plus important intérêt national. Nous observons les différentes sous-catégories mentionnées suivantes (en fonction de leur ordre de fréquence) dans cette catégorie :

Territoire	13
Souveraineté	10
Indépendance	8
Ordre constitutionnel	7
Protection des ressortissants résidant à l'étranger	4
Garantie que les citoyens puissent vaquer à leurs occupations en toute sécurité	3
Identité	2
Préservation du patrimoine national	2
Sécurité et accès aux territoires d'outre-mer	2

<sup>12</sup> *ibid.*

Défense du pays face à une attaque armée	1
Aéroports et ports	1
Propriété des infrastructures de transport aérien, naval et terrestre	1

## Stabilité

Sous le titre suivant « **stabilité en général** », les sous-catégories suivantes sont mentionnées :

Ordre international stable

Infrastructure critique

Paix et prospérité

Stabilité mondiale et régionale

Stabilité dans les zones voisines

Participation à la gestion multilatérale des crises

Politique ouverte et prévisible de tous les pays de la zone euro-atlantique

Menace envers la paix et la stabilité dans le Nord-Ouest de l'Afrique

Coopération avec les pays voisins, p. ex. avec les États baltes

Développement de la zone de stabilité

Ces sous-catégories représentent une grande liste d'intérêts et d'inquiétudes et certains sont bien plus localisés que d'autres et reflètent quelques préoccupations de certains États membres en lien avec leur situation géographique. Il est toutefois évident que la stabilité ainsi que la sécurité sont liées aux pays et aux régions limitrophes et qu'elles ne peuvent être garanties que si elles s'étendent au-delà des frontières nationales. Cette évidence pousse en faveur d'une collaboration plus large (et au-delà des groupements régionaux comme l'UE). En réalité, ce point montre clairement qu'un système mondial de gouvernance qui fonctionne serait le seul facteur le plus important dans l'accomplissement de l'intérêt national.

## Valeurs

Le second groupe important d'intérêts est intitulé « **préservation des valeurs** ». Étant donné qu'il s'agit d'un intérêt national, on pourrait en déduire que chaque État nation suppose que ses valeurs soient uniques. Toutefois, du moins en ce qui concerne l'Union européenne, il est également reconnu que les valeurs sont partagées, ce qui est clairement reflété dans le traité de Lisbonne :

### Préambule :

« Confirmant **leur attachement** aux principes de la liberté, de la démocratie et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit »

### Article 2

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont **communes** aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Par rapport à ce texte, les références aux valeurs et à leur préservation sont peu nombreuses dans les textes analysés relatifs à la Stratégie de sécurité :

Valeurs de base

Paix, liberté et prospérité

Solidarité et contribution à la paix et à la liberté

Liberté et démocratie (avec une référence spécifique à certaines régions dans quelques cas)

Respect des droits de l'homme et de la liberté civile

Le traité de Lisbonne est bien plus clair et confirme que ces valeurs sont partagées par l'ensemble des États membres. Les questions soulevées sont les suivantes :

- Sont-elles également universelles ? Si tel est le cas, comment influencent-elles la vision de la sécurité de l'UE et de ses États membres (c'est-à-dire d'où provient la menace à l'encontre de ces valeurs) ?
- Si elles sont universelles, dans quel sens représentent-elles un intérêt « national » ?
- S'il s'agit de nos valeurs, nous posons-nous assez clairement la question de savoir si nos modes de vie et nos actions n'empêchent pas les autres (en dehors de l'UE) de jouir de ces libertés ?

### Intérêts économiques

Étant donné l'importance des menaces économiques dans la perception de la menace de l'UE et de ses États membres, les **intérêts économiques** identifiés comme des intérêts nationaux au sein des stratégies des États membres figurent assez bas dans la liste et sont assez brefs :

Économie qui marche

Libre échange et communications

Approvisionnement des ressources de base - énergie mais également d'autres

Sécurité des télécommunications

Prospérité et commerce mondial

Capacité des entreprises à rivaliser à l'échelle mondiale

Il existe une contradiction implicite entre la perception des menaces économiques (c'est-à-dire les effets négatifs de la mondialisation mentionnés par huit États membres) et l'intérêt national (désigné comme la capacité des entreprises à rivaliser à l'échelle mondiale), la prospérité et le commerce mondial. En d'autres termes, il y a un intérêt national à pouvoir bénéficier de la mondialisation mais, en même temps, il est considéré comme une menace (car d'autres peuvent vraisemblablement en bénéficier davantage à « nos » dépens).

### Sécurité énergétique - un exemple spécifique des intérêts économiques

Cependant, il est évident que, au moins dans quelques États membres et pour la Stratégie européenne de sécurité elle-même, la question de l'accès aux ressources naturelles (où le pétrole et le gaz représentent les principaux points d'intérêt) est bien placée dans la liste des décideurs politiques.

La Stratégie européenne de sécurité (2003) fait quatre références à l'énergie. La première figure dans le premier paragraphe relatif aux défis mondiaux : « Et elles [les évolutions liées à la mondialisation] ont accru la dépendance de l'Europe, et donc sa vulnérabilité, à l'égard d'une infrastructure interconnectée, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'information<sup>13</sup>. » Nous trouvons à la page suivante : « La dépendance énergétique constitue pour

<sup>13</sup> Conseil de l'Union européenne, Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne, décembre 2003, consulté le 11 mai 2010, disponible sur :

<http://www.ena.lu/> (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/03/st15/st15849-re01.fr03.pdf>)



l'Europe une source de préoccupation particulière. L'Europe est le principal importateur mondial de pétrole et de gaz. Ses importations représentent aujourd'hui environ 50 % de la consommation d'énergie. Ce chiffre passera à 70 % en 2030. La plupart des importations de produits énergétiques proviennent du Golfe, de Russie et d'Afrique du Nord<sup>14</sup>. »

Le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne de sécurité (2008) mentionne davantage la sécurité énergétique et consacre en réalité au sujet une section entière reprise ci-dessous<sup>15</sup> :

### Sécurité énergétique

Au cours des cinq dernières années, les préoccupations relatives à la dépendance énergétique ont été croissantes. La diminution de la production en Europe signifie qu'en 2030 jusqu'à 75 % du pétrole et du gaz devront être importés. Ces importations proviendront d'un nombre limité de pays, dont beaucoup sont exposés à des risques d'instabilité. Nous sommes donc confrontés à une série de défis en matière de sécurité, qui mettent en jeu la responsabilité et la solidarité de tous les États membres.

Notre réponse doit consister en une politique énergétique de l'UE qui associe les dimensions extérieure et intérieure. Le rapport conjoint du Haut Représentant et de la Commission de juin 2006 en expose les principaux éléments. En Europe, nous avons besoin d'un marché de l'énergie plus unifié, d'une interconnexion plus marquée, une attention particulière étant accordée aux pays les plus isolés, et de mécanismes de crise permettant de faire face à des perturbations temporaires de l'approvisionnement.

Une plus grande diversification des carburants, des sources d'approvisionnement et des voies de transit est essentielle, tout comme une bonne gouvernance, le respect de l'État de droit et des investissements dans les pays d'origine. La politique de l'EU favorise ces objectifs par un engagement aux côtés de l'Asie centrale, du Caucase et de l'Afrique, par le partenariat oriental ainsi que l'Union pour la Méditerranée. L'énergie est un élément majeur dans le cadre des relations entre l'UE et la Russie. Notre politique devrait porter sur les voies de transit, notamment par la Turquie et l'Ukraine. Avec nos partenaires, en particulier la Chine, l'Inde, le Japon et les États-Unis, nous devrions promouvoir les énergies renouvelables, les technologies à faible émission de dioxyde de carbone et le rendement énergétique, de même que des marchés mondiaux transparents et bien réglementés.

Mais aucune de ces références ne suggère que l'UE se servirait de ses outils de gestion de crise (il s'agit de ses capacités d'intervention civile ou militaire) pour garantir les approvisionnements en énergie.

Toutefois, l'UE a lancé en 2008 une mission PSDC (opération Atlanta) afin de protéger les navires se trouvant dans le Golfe d'Aden de la piraterie. Il n'est nullement question du fait qu'un des objectifs de cette opération était de sauvegarder les approvisionnements en énergie.

Bien que ne considérant pas la sécurité énergétique comme un intérêt national, les États membres sont unanimes sur l'importance à lui consacrer dans la liste des menaces.

Le rapport politique du gouvernement britannique « Britain in the World » de 2007 affirme clairement que les forces armées seront utilisées pour protéger les intérêts nationaux : « Il est probable que nous aurons recours aux forces armées dans des situations conflictuelles et non conflictuelles lorsque nos intérêts stratégiques seront menacés<sup>16</sup>. » Le ministère britannique de la

<sup>14</sup> *ibid.*

<sup>15</sup> Conseil de l'Union européenne, Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne de sécurité - Assurer la sécurité dans un monde en mutation, consulté le 11 mai 2010, disponible sur : [http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf)

<sup>16</sup> Bureau du Cabinet britannique, Britain in the World, avril 2007, consulté le 11 mai 2010, disponible sur : [http://archive.cabinetoffice.gov.uk/policy\\_review/britain\\_in\\_the\\_world/index.asp](http://archive.cabinetoffice.gov.uk/policy_review/britain_in_the_world/index.asp), p. 20

Défense déclare dans sa publication « *Strategic Trends Programme: Future Character of Conflict*<sup>17</sup> » :

On attend d'ici 2029 une forte augmentation de la demande en énergie. Les importations en énergie seront d'une importance capitale pour le Royaume-Uni qui pour les garantir agira de manière non-décrétionnaire.

Il apparaît donc qu'au moins un État membre établit un lien clair entre le fait qu'un manque d'accès à l'énergie constitue une menace, que l'accès à l'énergie représente donc une menace à l'intérêt national et que les intérêts nationaux vitaux doivent être défendus, par la force armée le cas échéant.

Il n'est fait ici, ni ailleurs, aucune référence au fait que la dépendance énergétique fait partie d'un problème global qui ne peut être abordé que si les États dépendants de l'abus d'une ressource limitée réduisent leur demande plutôt que de garantir leur approvisionnement à n'importe quel prix.

### Intérêts liés à la défense

Les intérêts liés à la **défense** sont intéressants en ce qu'ils concernent autant la coopération et le contrôle que l'indépendance.

Coopération avec l'OTAN et d'autres organisations internationales (p. ex. l'UE)

Contrôle des armes

Industrie européenne de défense

Indépendance de sa propre force de dissuasion nucléaire

Le premier intérêt a été mentionné par cinq États membres ; les autres ont chacun été avancés par un État membre. La référence à l'industrie européenne de défense peut concerner autant les facteurs économiques que l'indépendance dans ce secteur.

### Existe-t-il un aspect géographique aux intérêts nationaux ?

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, nous pouvons remarquer qu'une partie des analyses des menaces et des intérêts est liée à la géographie. Les États membres possédant des territoires d'outre-mer accordent un plus grand intérêt aux communications maritimes ; les États membres possédant de plus longues frontières avec des États non membres le soulignent dans leurs documents. Toutefois, il n'est fait aucune référence à certains pays ou régions faisant l'objet d'un intérêt particulier de la part des États membres. On pouvait s'attendre à ce que l'histoire (coloniale et autre) et les intérêts économiques puissent déterminer la géographie des intérêts nationaux, mais si tel est le cas, ce n'est pas explicite.

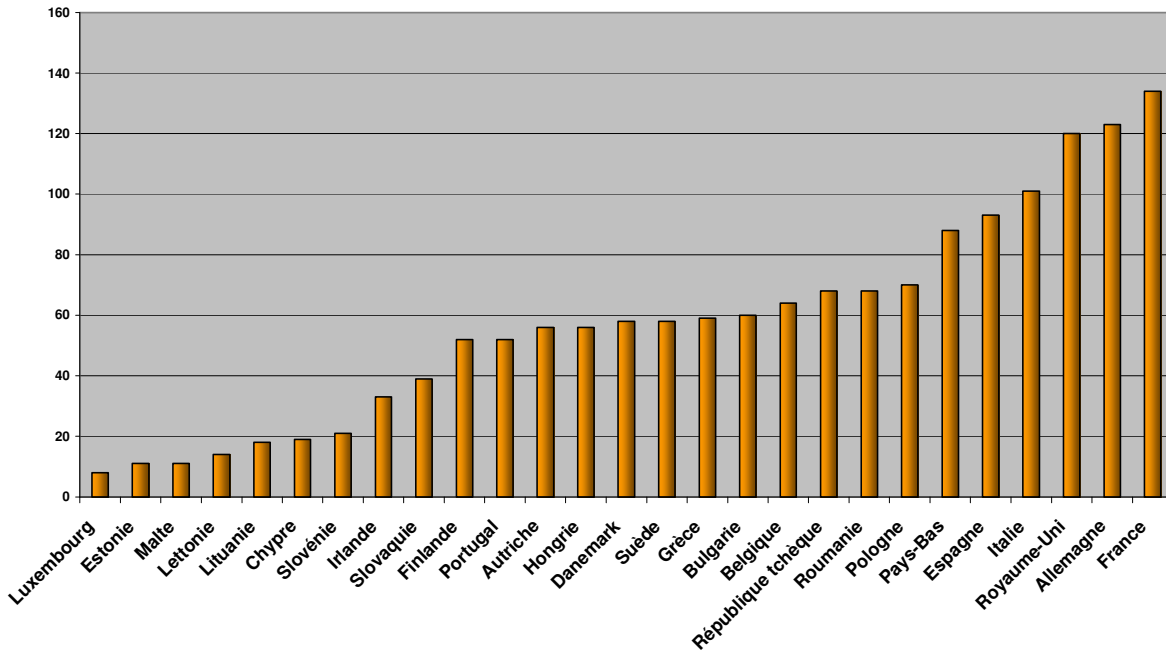
Il existe pourtant certaines manières de considérer des mesures par procuration comme la répartition géographique des ambassades des États membres, qui s'avère intéressante.

On observe une différence importante entre les États membres quant au nombre d'ambassades dont ils disposent dans des pays tiers. Le graphique nous en donne une illustration :

<sup>17</sup> Ministère de la Défense britannique, 'Strategic Trends Programme: Future Character of Conflict', consulté le 12 février 2010, disponible sur :

[http://www.mod.uk/NR/rdonlyres/3E38C6EC-4A76-402F-9E28-C571EAB9929F/0/fcoc\\_final\\_revised\\_12Feb10.pdf](http://www.mod.uk/NR/rdonlyres/3E38C6EC-4A76-402F-9E28-C571EAB9929F/0/fcoc_final_revised_12Feb10.pdf)

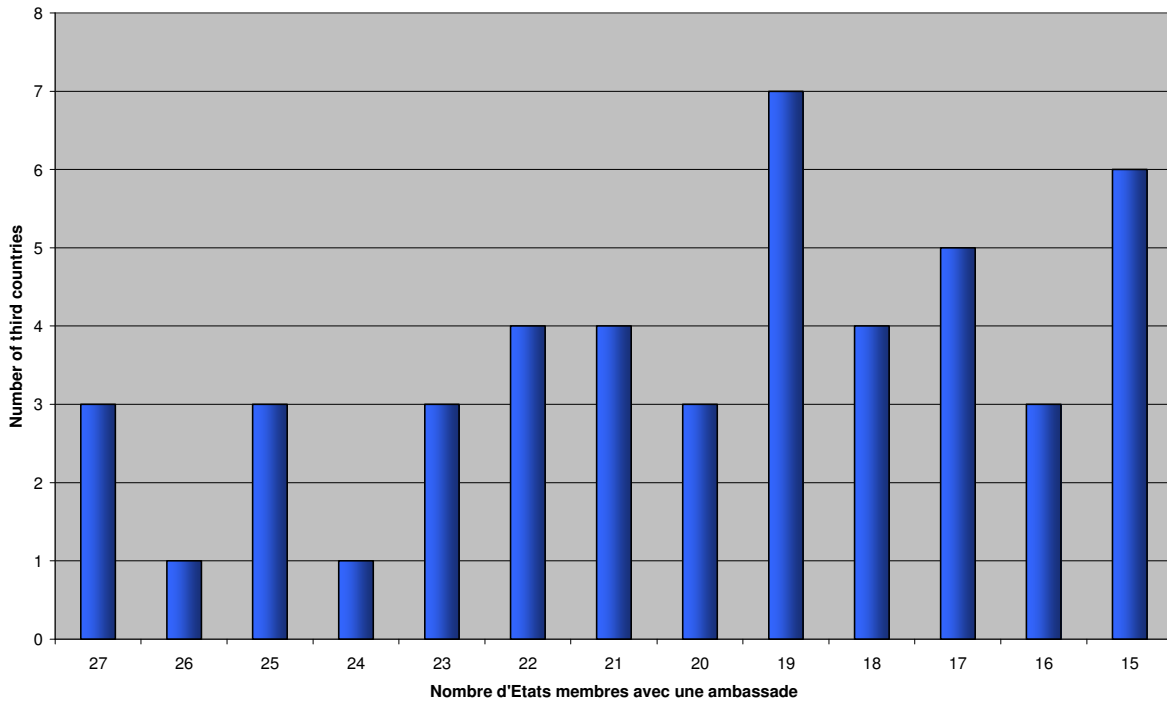
Nombre d'ambassades dans les pays tiers par État membre



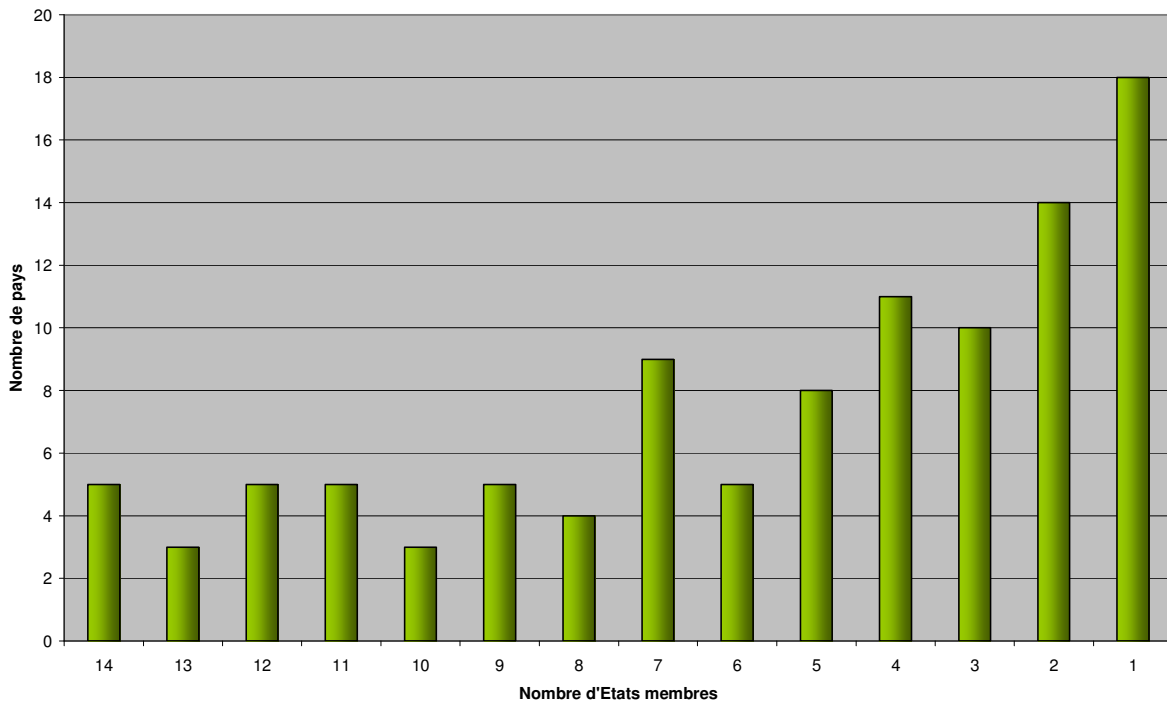
Il ne s'agit toutefois pas d'une indication de l'intérêt porté à une région géographique spécifique.

Une autre étude montre que les États membres de l'UE ont des représentations dans 152 pays du monde (à l'exclusion des autres États membres de l'UE). Dans seulement 47 pays plus de la moitié des États membres de l'UE sont représentés. Les deux graphiques suivants en montrent la répartition détaillée.

Ambassades dans les pays tiers



Ambassades dans les pays tiers

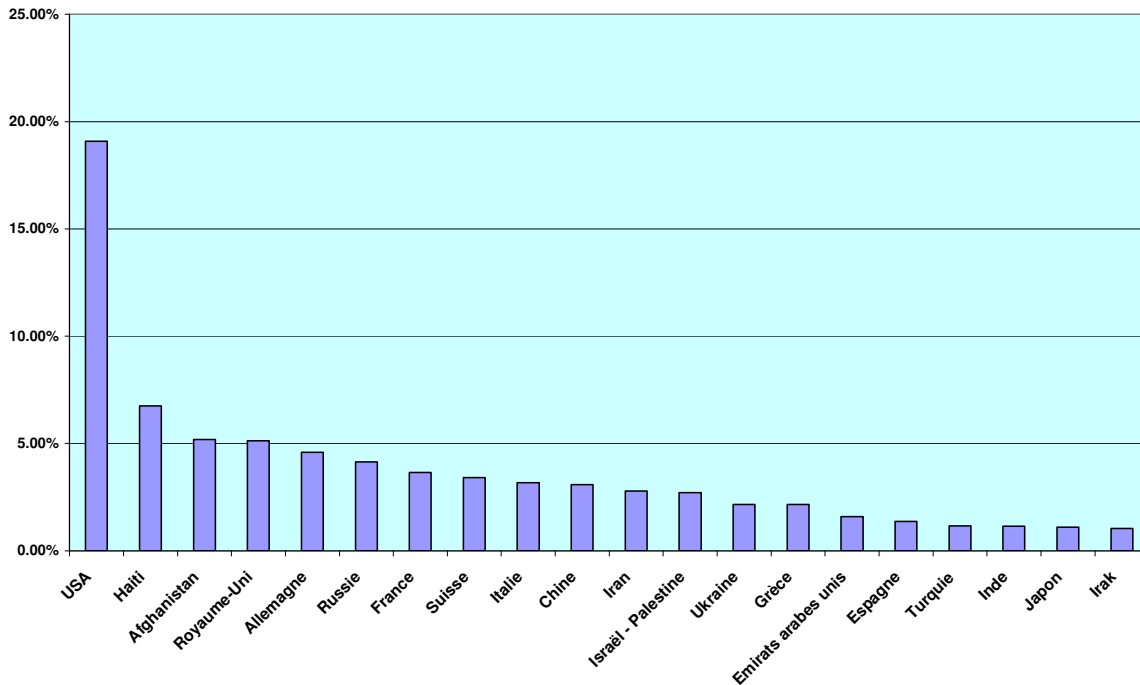


Ces graphiques nous permettent de constater qu'il y a assez peu de pays en dehors de l'UE où les États membres s'accordent sur le fait de porter suffisamment d'intérêt pour y avoir une ambassade. Les pays les mieux classés (c'est-à-dire ceux dans lesquels 15 voire davantage d'États membres ont une ambassade) sont :

<b>Nombre d'EM ayant des ambassades</b>	<b>Pays</b>
27	Chine, Russie, USA
26	Canada
25	Égypte, Inde, Japon
24	Israël
23	Norvège, Turquie, Australie
22	Serbie, Suisse, Iran, Argentine
21	Afrique du Sud, le Vatican, Ukraine, Mexique
20	Thaïlande, Croatie, Brésil
19	Kenya, Nigeria, Indonésie, Corée du Sud, Vietnam, Arabie Saoudite, Syrie
18	Algérie, Éthiopie, Maroc, Bosnie et Herzégovine
17	Libye, Tunisie, Pakistan, Kazakhstan, Émirats arabes unis
16	Singapour, Irak, Jordanie
15	Malaisie, Taiwan, Géorgie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Koweït, Liban

Il existe une autre manière d'aborder la question des pays bien placés en termes d'intérêt national : celle de la fréquence à laquelle ils apparaissent dans les journaux des États membres. Nous avons entrepris une analyse de la couverture médiatique de l'actualité internationale de neuf États membres sur une période de trois semaines en novembre et décembre 2009 ainsi qu'en janvier 2010. Il s'agit d'un aperçu portant sur les actualités présentes dans les titres. Cependant, on observe une certaine tendance dans la présentation d'une grande quantité d'informations de seulement quelques pays avec une très faible présence d'actualités issues de la majorité des pays tiers.

### Taux de couverture médiatique d'événements à l'étranger au sein des États membres de l'UE sélectionnés



Seul un pays, les États-Unis d'Amérique, représente plus de 15% voire plus de 10% des actualités étrangères durant trois semaines dans neuf États membres (avec une sélection de 23 grands quotidiens). De plus, des pays représentant plus de 1% de la couverture médiatique, la plupart ont des intérêts économiques/commerciaux qui l'emportent sur la sécurité. La présence au premier plan d'Haïti sur la liste est due à l'impact du très grave tremblement de terre qui y est survenu. De même pour l'Afghanistan qui a été fortement évoqué suite à la réévaluation de la stratégie des États-Unis et des États membres de l'UE dans ce pays. Bien sûr, une petite partie des actualités n'était pas directement liée à la politique ou à l'économie et nous avons davantage d'intérêt général et d'actualités « people » aux USA et dans les pays occidentaux.

### Répondre aux menaces

Vu cette compréhension des menaces et des intérêts nationaux à défendre, la question de savoir comment répondre à ces menaces se pose. Où les stratégies de sécurité mettent-elles l'accent ? S'agit-il d'une approche intégrée, de l'ensemble du gouvernement ? Les outils à disposition sont-ils adaptés pour les menaces identifiées ?

La Stratégie européenne de sécurité et le réexamen de la Stratégie européenne de sécurité sont assez digressifs et descriptifs. Cependant, il paraît évident d'après les textes que l'approche soit celle de l'intervention, ce qui est illustré par les citations suivantes<sup>18 19</sup> :

<sup>18</sup> Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité, consulté le 6 avril 2010, disponible sur : <http://www.ena.lu/> (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/03/st15/st15849-re01.fr03.pdf>)

<sup>19</sup> Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne de sécurité - Assurer la sécurité dans un monde en mutation, consulté le 6 avril 2010, disponible sur :

[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf)

Notre concept traditionnel d'autodéfense (jusqu'à la guerre froide et pendant toute sa durée) reposait sur la menace d'une invasion. Face aux nouvelles menaces, c'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense. Les nouvelles menaces sont dynamiques. Les risques de prolifération augmentent avec le temps ; si rien n'est entrepris contre eux, les réseaux terroristes deviendront encore plus dangereux. La faillite des États et la criminalité organisée se répandent si on néglige d'y remédier, ainsi que nous l'avons constaté en Afrique de l'Ouest. Cela signifie que nous devons être prêts à agir avant qu'une crise se produise. Il n'est jamais trop tôt pour prévenir des conflits et des menaces.

Toutefois, la mondialisation a également renforcé la complexité et l'interconnexion des menaces. Les canaux vitaux de notre société que sont par exemple les systèmes d'information et les réseaux d'approvisionnement en énergie sont désormais plus vulnérables. Le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement modifient le visage de notre planète. En outre, la mondialisation accélère la modification des rapports de force et met en évidence les différences de valeurs. La récente crise financière a ébranlé les économies des pays développés tout comme celles des pays en développement.

La réponse se trouve donc décrite dans la Stratégie européenne de sécurité :

- **Construire la sécurité dans le voisinage** : ce concept souligne l'importance de la sécurité le long des frontières de l'UE et de la stabilité au sein des pays voisins. En d'autres termes, il s'agit de se concentrer sur nos voisins immédiats, en dépit de l'affirmation précédente selon laquelle les menaces peuvent provenir de n'importe où et la connaissance du potentiel des communications et télécommunications modernes.
- **Un ordre international fondé sur un multilatéralisme efficace** : l'objectif ici est la mise au point d'une société internationale plus forte, d'institutions internationales qui fonctionnent bien et d'un ordre international fondé sur un ensemble de règles.

Le réexamen de la Stratégie de sécurité va plus loin en ce qu'il place l'élargissement comme facteur continu de stabilité, de paix et de réforme. Mais il considère également le nombre croissant de missions de gestion de crise comme une réponse importante aux menaces rencontrées par l'UE et ses États membres. Il cite la Politique européenne de voisinage comme une réponse-clé et souligne la mise au point d'un accord de partenariat avec l'Ukraine ainsi que son rôle au sein du Quartet pour le Moyen-Orient dans ce contexte.

Les intérêts liés à la sécurité en dehors du voisinage immédiat et le lien entre la sécurité et le développement sont moins clairement établis.

Quelles sont les réponses aux menaces et à la poursuite des intérêts présentées dans ces deux documents ?

Tous deux font référence à des actions urgentes et à une prévention des conflits ainsi qu'à l'établissement de la paix et à une réduction à long terme de la pauvreté. La Stratégie européenne de sécurité poursuit en ces termes<sup>20</sup> :

« ...aucune des nouvelles menaces n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens purement militaires. »

<sup>20</sup> Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité, consulté le 6 avril 2010, disponible sur : <http://www.ena.lu/>  
(<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/03/st15/st15849-re01.fr03.pdf>)

Et les concepts suivants se trouvent au cœur de la réponse :

### **Plus actifs**

Ce concept a pour but de se concentrer sur l'importance de transformer une série « d'instruments » dont l'UE dispose en une infrastructure stratégique afin de répondre aux menaces identifiées. Dans ce contexte, le document fait référence aux activités politiques, diplomatiques, militaires, civiles, commerciales ainsi qu'au développement. Ceci étant dit, il porte ensuite sur les budgets consacrés à la défense par les États membres, l'impératif de pouvoir mener plusieurs missions conjointement, la volonté de soutenir l'action des Nations Unies et le besoin de garantir un engagement préventif. En d'autres termes, malgré la variété d'instruments politiques répertoriés, l'accent est mis sur l'intervention ainsi que sur les ressources militaires.

### **Développement des capacités**

L'accent porte ici sur :

- Le besoin de transformer nos armées en forces plus flexibles et mobiles, davantage de ressources pour la défense et une meilleure utilisation des moyens (explicité comme suit dans le paragraphe suivant : « Recourir systématiquement à des moyens mis en commun et partagés permettrait de réduire les doubles emplois et les frais généraux et, à moyen terme, de renforcer les capacités<sup>21</sup>. »)
- Partager le renseignement entre les États membres
- Arrangements UE/OTAN

On trouve une référence aux capacités civiles et diplomatiques mais elles ne sont pas aussi développées que les militaires. Les références à l'utilisation du développement et des instruments commerciaux afin d'amener du changement et de maintenir la paix ne sont pas abordés ici.

Le réexamen de la Stratégie européenne de sécurité mentionne particulièrement dans cette partie le rôle des représentants spéciaux de l'UE, de la société civile et du Parlement européen, en particulier en ce qui concerne les missions d'observation des élections. Il aborde davantage le rôle et les réussites dans les missions de gestion de crise ainsi que la combinaison des compétences civiles et militaires et la nécessité des structures de commandement.

### **Plus cohérents**

Cette partie répertorie essentiellement les différents instruments disponibles et souligne le besoin de développer une cohérence dans leur utilisation, en particulier dans certains contextes géographiques.

### **Coopérer avec les partenaires**

Cette partie s'intéresse au travail à effectuer avec les États-Unis d'Amérique mais elle fait également référence aux relations établies avec la Russie ainsi qu'avec d'autres économies émergentes. On n'évoque pas les Nations Unies dans cette partie.

Le réexamen de la Stratégie européenne de sécurité va plus loin en évoquant l'Union pour la Méditerranée, le Partenariat oriental, le rôle de l'ONU, de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et l'OMC.

### **Missions de gestion des crises**

La mise en application de la Stratégie européenne de sécurité se concentre principalement sur le déploiement des missions de gestion de crise. Depuis le début de la Politique européenne de

---

<sup>21</sup> *ibid.*



sécurité et de défense (qui prévoit de telles missions et qui a été renommée Politique de sécurité et de défense commune ou PSDC dans le traité de Lisbonne), l'UE a déployé les missions suivantes :

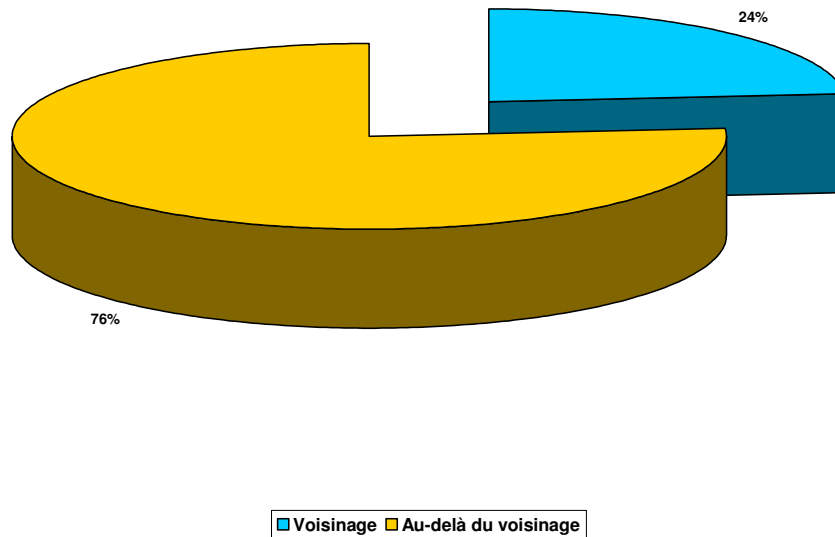
Mission	Militaire/Civile	Achevée/En cours	Voisinage ?
EULEX Kosovo	Civile (État de droit)	En cours depuis 2008	Oui
EUMM Géorgie	Civile (Surveillance)	En cours depuis 2008	Oui
EUPOL COPPS - Territoires palestiniens	Civile (Police)	En cours depuis 2006	Oui
EUBAM - Moldavie et Ukraine	Civile (Surveillance)	En cours depuis 2005	Oui
EUBAM Rafah	Civile (Surveillance)	En cours depuis 2005	Oui
EUFOR Althea - Bosnie-Herzégovine	Militaire	En cours depuis 2004	Oui
EUPM Bosnie-Herzégovine	Civile (Police)	En cours depuis 2003	Oui
EUPAT - ARY Macédoine	Civile (Police)	Achevée	Oui
EUPOL PROXIMA - Macédoine	Civile (Police)	Achevée	Oui
EUJUST THEMIS - Géorgie	Civile (État de droit)	Achevée	Oui
CONCORDIA - ARY Macédoine	Militaire	Achevée	Oui
EUTM Somalie	Entraînement militaire	En cours depuis 2010	Non
EUSSR Guinée-Bissau	Civile/Militaire	En cours depuis 2008	Non
EUNAVFOR Atalanta	Militaire	En cours depuis 2008	Non
EUPOL Afghanistan	Civile (Police et État de droit)	En cours depuis 2007	Non
EUJUST LEX - Irak	Civile (État de droit)	En cours depuis 2007	Non
EUPOL RDC	Civile (Police)	En cours depuis 2007	Non
EUSEC RDC	Civile/Militaire	En cours depuis 2005	Non
EUFOR Tchad/République centrafricaine	Militaire	Achevée	Non
Soutien à l'Amis II - Soudan/Darfour	Civile/Militaire	Achevée	Non
EUPOL - Kinshasa	Civile (Police)	Achevée	Non
ARTEMIS - RDC	Militaire	Achevée	Non
EUFOR - RDC	Militaire	Achevée	Non
AMM - Aceh	Civile (Surveillance)	Achevée	Non

Le simple compte des missions qui ont été ou sont entreprises dans le cadre de la Politique européenne de voisinage<sup>22</sup> ou au sein d'un pays identifié comme candidat potentiel à l'adhésion à l'UE (qui fait également partie du voisinage) est représenté dans le graphique suivant. Il illustre le

<sup>22</sup> Pour une liste des pays liés à cette politique, consultez : [http://ec.europa.eu/world/enp/partners/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/world/enp/partners/index_fr.htm) 46

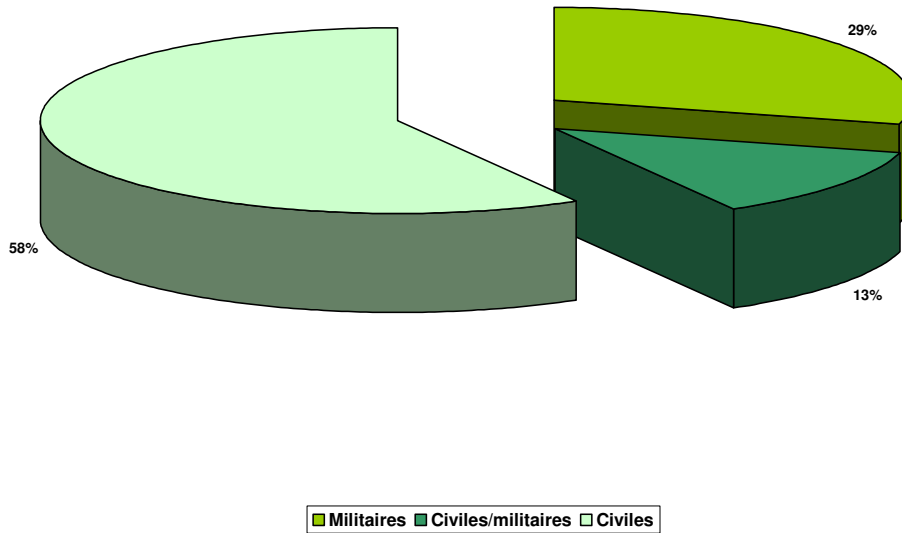
fait que, bien que la Stratégie européenne de sécurité mette l'accent sur le voisinage, beaucoup du travail réalisé au cours des missions a eu lieu en dehors de cette zone géographique.

**Mission dans le voisinage de l'UE et au-delà**



En outre, une analyse de la proportion des missions qui ont été de nature militaire, civile et militaire ou uniquement civile dresse également un tableau quelque peu différent de celui présenté dans la Stratégie européenne de sécurité où l'accent est clairement mis sur l'aspect militaire.

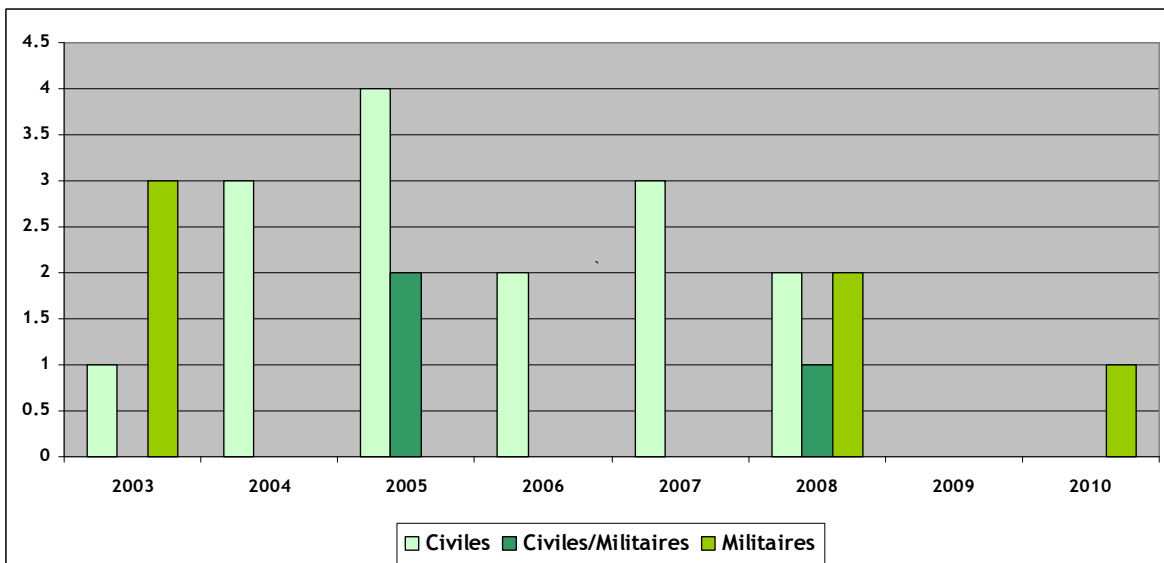
Missions de la PSDC par catégories (toutes)



Le recours général de l’UE à des missions civiles est une chose positive, bien qu’il soit en conflit avec les termes de la Stratégie. Existe-t-il pourtant une quelconque preuve que cette situation changera avec le temps ?

Comme le graphique ci-dessous le montre, aucune tendance ne va dans cette direction pour le moment.

Missions de la PSDC par catégories et année de déploiement



## Réponses politiques

Au-delà des interventions examinées ci-dessus (qui constituent l'élément le plus visible de la Stratégie européenne de sécurité en action, même si elles ne sont pas très visibles), il existe un nombre d'autres réponses dans lesquelles l'Union européenne s'engage et qui peuvent généralement être réparties en diplomatie et autres approches politiques.

### Diplomatie

À ce stade, il est difficile de savoir à quoi la diplomatie européenne ressemblera dans un an. Le traité de Lisbonne a quelque peu changé le contexte mais jusqu'à présent il est trop tôt pour prédire ce qu'il se passera.

L'approche diplomatique actuelle est caractérisée comme suit :

- Le Haut Représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité (HR) est à la tête de ce domaine de la politique européenne. Elle (comme son prédécesseur qui portait le titre de Haut Représentant pour la Politique étrangère et de Sécurité commune) fait régulièrement des déclarations publiques sur les affaires liées à la politique étrangère.
- Le Conseil des Affaires étrangères (présidé par le HR) se réunit et arrive à des conclusions dans une grande variété d'affaires liées à la politique étrangère qui sont par la suite publiées.
- Les Représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE) dans certains pays/régions : ils sont présents pour représenter l'Union européenne, pour aider à résoudre les problèmes et pour être les yeux et les oreilles du HR. Un peu plus de 30 RSUE (certains se succédant au même endroit) sont actifs dans un certain nombre de régions :

Région	Nombre de représentants	Période(s) couverte(s)	Voisinage ?
Yougoslavie	1	Juin 1998 à octobre 1999	Oui
Bosnie-Herzégovine	5	Août 1999 à ce jour	Oui
Ancienne République yougoslave de Macédoine	6	Juin 2001 à ce jour	Oui
Kosovo	2	Mars 1999 à ce jour	Oui
Europe du Sud-Est/Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est	3	Mai 1999 à décembre 2004	Oui
Caucase du Sud	2	Juillet 2003 à ce jour	Oui
Moldavie	2	Mars 2005 à ce jour	Oui
Autorité palestinienne	1	Avril 1997 à mai 2002	Oui
Processus de paix au Moyen-Orient	2	Novembre 1996 à ce jour	Oui
Afghanistan	4	Décembre 2001 à ce jour	Non

Région	Nombre de représentants	Période(s) couverte(s)	Voisinage ?
Afghanistan/Pakistan	1	Juin 2009 à ce jour	Non
Asie centrale	2	Juillet 2006 à ce jour	Non
Crise en Géorgie	1	Septembre 2008 à ce jour	Non
Région des Grands Lacs	2	Mars 1996 à ce jour	Non
Soudan	2	Juillet 2005 à ce jour	Non
Union africaine	1	Décembre 2007 à ce jour	Non

Suite au développement du Service européen d'Action extérieure en vertu du traité de Lisbonne, la continuité des Représentants spéciaux européens n'est pas certaine.

### Autres instruments politiques

Il est évident que ce bref survol des instruments européens se limite à ceux qui sont liés à la Politique étrangère et de Sécurité commune. En outre, il existe tous les instruments mis à la disposition de la Commission européenne dans les domaines de l'aide publique au développement, des relations extérieures, de l'élargissement, de la politique de voisinage, du commerce et des coopérations multilatérale et bilatérale qui jouent un rôle dans l'impact général de la politique étrangère de l'UE. Du point de vue des ressources utilisées, l'impact général de ces instruments peut être plus important que celui des instruments de la PESC, mais nous ne nous intéresserons pas à ces derniers ici.

### Les États membres

Il va de soi que les États membres disposent de leur propre politique étrangère qui se compose également d'éléments diplomatiques, économiques, de développement et militaires qui contribuent à l'impact général exercé par l'UE en tant qu'acteur mondial aussi bien sur une base bilatérale que dans des forums multilatéraux où les États membres sont représentés (comme à l'ONU et à l'OTAN) et où l'UE représente les États membres (comme à l'OMC).

### Sécurité ou paix

Il est important de s'intéresser à la question du concept de sécurité et de paix qui pousse la Stratégie européenne de sécurité et les actions qui en découlent. Comme Diana Francis le formule clairement dans son récent livre « From Pacification to Peacebuilding<sup>23</sup> », il existe deux approches (ou modèles) très différentes. L'une part d'une notion de sécurité tirée d'un sens d'interdépendance entre tous les peuples et toutes les personnes (et donc entre les individus et la planète), alors que l'autre part de la notion selon laquelle la sécurité tient lieu de la formule « manger ou être mangé », c'est-à-dire que si vous ne gagnez pas, vous perdez. La décision prise sur la manière de débiter a d'importantes répercussions sur les valeurs, l'approche au pouvoir, au conflit, au changement, à la réglementation internationale et à ce qui est sous-entendu par la paix.

Une chose évidente dans notre monde actuel est que la stabilité est considérée comme le résultat de « notre » hégémonie. Le fait que les couvertures médiatiques soient si fortement dominées par ce qui semble être un intérêt dévorant envers les États-Unis en est la preuve. En outre, les

<sup>23</sup> Diana Francis, From Pacification to Peacebuilding, Pluto Press, avril 2010

décideurs européens (et ailleurs dans le monde) demandent de plus en plus souvent l'avis de Washington pour répondre à des situations qui évoluent politiquement et économiquement.

La Stratégie européenne de sécurité montre clairement un point de départ sous la forme de « manger ou être mangé ». Il s'agit de la manière dont nous pouvons nous préserver du terrorisme, des armes de destruction massive (les leurs, pas les nôtres), du crime organisé, de la délinquance de l'État, du trafic d'êtres humains (à destination de l'Europe), etc. La réponse à apporter est de se concentrer sur un « cercle de stabilité » dans les pays que nous considérons comme nos voisins.

On n'a pas le sentiment que la stratégie (ou celle de n'importe quel État membre) pose les questions suivantes :

- Contribuons-nous à l'insécurité du monde ?
- Nos actions ont-elles des répercussions négatives pour les populations de pays tiers ?

Ou, selon les termes de John Woolman, Quaker du 18<sup>e</sup> siècle : « Pussions-nous regarder nos trésors, le mobilier de nos maisons, les vêtements que nous portons et essayer de répondre à la question de savoir si les racines de la guerre se trouvent dans nos possessions ou non<sup>24</sup>. »

La Stratégie européenne de sécurité et les stratégies de quelques États membres évoquent la notion d'interdépendance des peuples à travers le monde. On reconnaît qu'« avec les nouvelles menaces, la première ligne de défense se trouve souvent à l'étranger<sup>25</sup>. »

Mais tout ceci ne se traduit pas par l'idée que s'il existe quelque part dans le monde des personnes qui ne mangent pas à leur faim, qui n'ont pas d'endroit décent pour vivre, qui sont persécutées, discriminées, violées, battues et tuées pour le pouvoir et le profit, il ne peut y avoir de sécurité pour personne. Et le fait que les riches modes de vie occidentaux contribuent à ces situations puisse créer notre insécurité. En résumé, nous avons une grande part dans l'insécurité mondiale et dans les conflits (directement et indirectement) ; nous dépensons des sommes astronomiques dans la sphère militaire alors que 1,02 milliard de personnes (soit 15% de la population mondiale) sont confrontées à la faim tous les jours et que 1,4 milliard de personnes (soit 21% de la population mondiale) vivent sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour<sup>26</sup>.

## Conclusions

Il est évident qu'aussi bien les décideurs aux plus hauts échelons au sein des gouvernements, l'UE et les médias sont étroitement liés à leur hégémonie du « manger ou être mangé » en matière de sécurité. Il est donc du ressort des citoyens, individuellement mais plus efficacement encore collectivement (que ce soient des ONG, des églises, des Assemblées quakers, d'autres groupes religieux, des syndicats ou d'autres constellations) de défier cette tendance et de trouver une manière de faire savoir à nos dirigeants que nous sommes en faveur d'une « sécurité pour le bien commun<sup>27</sup> », ce qui signifie que nous voulons qu'un agenda politique, économique et social soit fixé sur la base de l'interdépendance et de la justice.

<sup>24</sup> Quaker Faith and Practice, The Book of Christian Discipline of the Yearly Meeting of the Religious Society of Friends (Quakers) in Britain, section 23.16, version en ligne, consulté le 12 mai 2010, disponible sur : <http://qfp.quakerweb.org.uk/qfp23-16.html>

<sup>25</sup> Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité, consulté le 6 avril 2010, disponible sur : <http://www.ena.lu/> (<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/03/st15/st15849-re01.fr03.pdf>)

<sup>26</sup> Chiffres tirés de : Hunger Facts: International Bread for the World, consulté le 7 mai 2010, disponible sur : <http://www.bread.org/learn/hunger-basics/hunger-facts-international.html>

<sup>27</sup> Pax Christi and Fellowship of Reconciliation, Security for the Common Good, A Christian challenge to military security strategies, January 2010, consulté le 12 mai 2010, disponible sur : <http://www.for.org.uk/files/CommonSecurity.pdf>

Nous avons besoin de défier les décideurs partout dans le monde et constamment à repenser leur position puisque nous ne sommes plus préparés à avoir notre soi-disant sécurité, notre confort, nos possessions matérielles, nos voitures, notre énergie et nos modes de vie « protégés » par des moyens militaires, par des armes nucléaires, par des relations d'exploitation avec d'autres pays, par l'exploitation sauvage des ressources du monde et par la mise en place d'une cause commune avec les régimes oppressifs.

Nous avons besoin de démontrer notre détermination dans notre pratique : comment et où nous investissons notre argent, comment et où nous dépensons notre argent, comment et où nous travaillons et vivons, et par le risque que nous prenons tous les jours en défiant les suppositions habituelles que les politiques et les médias se font de nos intentions.

Nous avons besoin de montrer à ces citoyens du monde, dont la sécurité est ébranlée chaque jour par les actions de nos pays et par nous-mêmes, que nous voulons changer et que nous voulons œuvrer pour ce changement au-delà de l'échelle individuelle.

Et nous avons besoin de commencer ici et aujourd'hui.

## Annexe 1 - Documents des États membres relatifs à la sécurité et à la défense inclus dans l'analyse

Tous les documents répertoriés ont été consultés via le site internet suivant :

<http://merln.ndu.edu/whitepapers.html>

État membre	Documents examinés
Allemagne	Directive sur la politique de défense - 2003
Allemagne	Livre blanc - 2006
Autriche	Doctrines de sécurité et de défense - 2001
Belgique	Plan de modernisation de l'armée belge 2000 - 2015
Danemark	Accord de défense danois 2005-2009
Espagne	Livre blanc de la défense - 2000
Espagne	Révision de la Stratégie de défense - 2003
Espagne	Directive sur la défense nationale - 2004
Estonie	Concept de sécurité nationale - 2004
Finlande	Politique de sécurité et de défense finlandaise - 2009
France	Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale - 2008
Grèce	Livre blanc sur les forces armées - 1997
Hongrie	Stratégie de sécurité nationale - date incertaine
Irlande	Livre blanc sur la défense : révision de la mise en application - 2007
Irlande	Déclaration de stratégie 2008 - 2010
Italie	Concept stratégique - 2004
Lettonie	Rapport sur la politique de défense de l'État et Développement de l'armée - 2003
Lituanie	Stratégie de sécurité nationale - 2002
Lituanie	Révision de la politique de défense - 2006
Pays-Bas	Doctrines de défense des Pays-Bas - 2005
Pays-Bas	Stratégie de sécurité nationale et Programme de travail 2007-2008
Pologne	La Stratégie de sécurité nationale de la République de Pologne - 2007
République tchèque	Stratégie de défense nationale de la République tchèque - 1997
Roumanie	La Stratégie de sécurité nationale de Roumanie - 2007
Royaume-Uni	La Stratégie de sécurité nationale du Royaume-Uni : La sécurité dans un monde interdépendant - 2008
Royaume-Uni	Poursuivre, prévenir, protéger, préparer : La Stratégie du Royaume-Uni pour répondre au terrorisme international - 2009
Slovaquie	Stratégie de sécurité de la République slovaque - 2005
Slovaquie	Stratégie de défense de la République slovaque - 2005



Slovénie	Résumé complet de la révision de la Stratégie de défense - 2004
Suède	Résumé d' « Un voisinage plus sûr - un monde moins sûr » - 2003
Suède	Résumé de « Notre défense militaire - Engagement et choix » - 2003
Suède	Notre défense à l'avenir - l'objectif de la politique de défense suédoise 2005-2007

## Bibliographie

Barack Obama, Inaugural Address, 21 January 2009, <http://www.whitehouse.gov/blog/inaugural-address/>

Britain Yearly Meeting of the Religious Society of Friends (Quakers), Quaker Faith and Practice, section 19.32, <http://qfp.quakerweb.org.uk/qfp19-33.html>

Diana Francis, From Pacification to Peacebuilding, Pluto Press, April 2010

Hunger Facts: International Bread for the World, <http://www.bread.org/learn/hunger-basics/hunger-facts-international.html>

L'Union européenne, Une Europe sûre dans un monde meilleur, décembre 2003, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/03/st15/st15849-re01.fr03.pdf>

L'Union européenne, Version consolidée du traité sur l'Union européenne, Article 3 paragraphe 5, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0013:0046:FR:PDF>

L'Union européenne, Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne de sécurité - Assurer la sécurité dans un monde en mutation, décembre 2008, [http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf)

Quaker Faith and Practice, The Book of Christian Discipline of the Yearly Meeting of the Religious Society of Friends (Quakers) in Britain, section 23.16, online version, <http://qfp.quakerweb.org.uk/qfp23-16.html>

UK Cabinet Office, Britain in the World, April 2007, [http://archive.cabinetoffice.gov.uk/policy\\_review/britain\\_in\\_the\\_world/index.asp](http://archive.cabinetoffice.gov.uk/policy_review/britain_in_the_world/index.asp),

UK Ministry of Defence, 'Strategic Trends Programme: Future Character of Conflict', [http://www.mod.uk/NR/rdonlyres/3E38C6EC-4A76-402F-9E28-C571EAB9929F/0/fcoc\\_final\\_revised\\_12Feb10.pdf](http://www.mod.uk/NR/rdonlyres/3E38C6EC-4A76-402F-9E28-C571EAB9929F/0/fcoc_final_revised_12Feb10.pdf)

Voyageant par les marchés, les kermesses et à différents endroits, j'ai vu la mort et l'obscurité présents chez les personnes qui n'avaient pas été touchées par le pouvoir du Seigneur. Comme je passais par Leicestershire, je suis allé à Twy-Cross, où il y avait des collecteurs d'impôts. J'ai été poussé par le Seigneur à aller vers eux et à les prévenir de tenir compte de l'oppression des pauvres, ce qui affectait beaucoup les gens.

Le temps de mon incarcération dans la maison de correction touchant à sa fin et de nouveaux soldats étant enrôlés, les autorités m'auraient placé à leur tête et les soldats s'écriaient qu'ils ne voulaient que moi. Ainsi, le gardien de la maison de correction a dû me conduire devant les autorités et les soldats sur la place du marché où ils m'ont offert cet avancement, comme ils l'appelaient, et m'ont demandé si je ne lèverais pas les armes pour le Commonwealth contre Charles Stuart. Je leur ai répondu que je savais d'où les guerres naissaient, même des convoitises, selon la doctrine de James, et que j'avais vécu dans la vertu de cette vie et de ce pouvoir qui supprime l'occasion de toutes les guerres.

Voici la vraie base de l'opposition à la guerre, à savoir, qu'un Chrétien doit vivre une vie qui s'écarte de *l'occasion* d'une guerre.

Extraits du journal de George Fox, Chapitre 4 - Un an dans la prison de Derby, publié par la société Street Corner sur : <http://www.strecorsoc.org/gfox/ch04.html>

**Quaker Council for European Affairs Aisbl**

Square Ambiorix 50

B - 1000 Bruxelles

Phone: +32 2 230 49 35

Fax: +32 2 230 63 70

E-mail: [info@qcea.org](mailto:info@qcea.org)

Website: [www.quaker.org/qcea](http://www.quaker.org/qcea)

Association internationale sans but lucratif

Internationale vereniging zonder winstoogmerk

Moniteur Belge no. 11 732/80

No d'entreprise: 0420.346.728

Bank: Giro 000-1499848-34

IBAN: BE 68 0001 4998 4834

BIC: BPOT